

Faculté de philosophie, arts et lettres

Les individus déterminés doivent-ils et peuvent-ils être responsables moralement ?

Auteur : Santiago Dierckx

Promoteur(s) : Axel Gosseries

Année académique 2019-2020

Master [120] en éthique, à finalité spécialisée: éthique et
politiques publiques

Promoteur : Axel Gosseries

*Les individus déterminés
doivent-ils et peuvent-ils
être responsables
moralement ?*

Santiago Dierckx

Université catholique de Louvain

Remerciements

Je voudrai ici remercier ici la Nature de m'avoir déterminé à écrire ce mémoire et
d'avoir déterminé les personnes suivantes :

Le Professeur Axel Gosseries pour ses relectures et ses conseils qui m'ont permis, il
me semble, de beaucoup progresser dans la rédaction de ce mémoire ;

Mathilde pour sa présence indéfectible pendant l'écriture de ce mémoire et ses
précieuses relectures ;

Mes parents pour leur soutien pendant ces six années à l'université ;

Les membres de l'AGL et mes amis pour les années merveilleuses que j'ai passées.

Julien, Gwenaël, Brieuc, Sébastien, Éric pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans la
rédaction de ce mémoire, et les discussions sur le déterminisme, la responsabilité,
l'abolitionnisme ;

Les Professeurs et Assistants de l'Université qui m'ont donné la passion de la
connaissance en économie, en philosophie et en droit.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	v
Introduction.....	1
I. Partie I. Le libre arbitrage et le déterminisme sont-ils vrais ?	4
A. Chapitre 1. Que sont le déterminisme et le libre arbitrage ?.....	5
1. Section 1. Qu'est-ce que le déterminisme ?.....	5
2. Section 2. Qu'est-ce que le libre arbitrage ?.....	9
a) Sous-section 1. <i>Simple conditional Analysis</i>	10
b) Sous-section 2. <i>Categorical Analysis</i>	12
3. Section 3. Le (non—)Déterminisme et le (non —)libre arbitrage sont-ils compatibles ?	16
a) Sous-section 1. Compatibilité du déterminisme avec la <i>Simple Conditional Analysis</i>	17
b) Sous-section 2. Compatibilité du déterminisme avec la <i>Categorical Analysis</i>	19
c) Tableau de synthèse	21
4. Conclusion intermédiaire	22
B. Chapitre 2. Le libre arbitrage et le déterminisme sont-ils vrais ?	24
1. Section 1. Le Déterminisme est-il vrai ?.....	24
a) Sous-section 1. Principe de raison suffisante.....	24
b) Sous-section 2. Arguments tirés de la physique	28
(1) §1. Chaos.....	29
(2) §2. Relativité générale.....	31
(3) §3. Physique quantique	31
c) Conclusion de la Section 1.....	34

2.	Section 2. Le libre arbitrise est-il vrai ?	35
a)	Sous-section 1. Argument de la régression à l'infini des choix et des états de G. Strawson	38
b)	Sous-section 2. Quelle est la défense réductionniste de la fausseté du libre arbitrise ?	43
(1)	§1. Vérité du déterminisme	44
(2)	§2. Argument réductionniste	44
c)	Sous-section 3. Le compatibilisme est-il vrai ?	50
d)	Conclusion de la Section 2	51
C.	Chapitre 3. Les individus déterminés peuvent-ils encore être mus ?	53
D.	Conclusion de la première partie	56
II.	Partie II. La responsabilité existe-t-elle ? Quelle conséquence en tirer ?	59
A.	Éléments introductifs	60
1.	Qu'est-ce que la responsabilité morale ?	60
2.	Pourquoi traiter de la responsabilité des individus ?	61
B.	Chapitre 1. Quelles sont les conséquences de la fausseté du libre arbitrise sur le responsabilisme ?	63
1.	Section 1. Le Principe des Possibilités Alternatives	63
a)	Sous-section 1. Quelle est la définition du Principe des Possibilités Alternatives ?	63
b)	Sous-section 2. Quelle est la justification du Principe des Possibilités Alternatives ?	65
c)	Sous-section 3. Possibilité d'être responsable	66
2.	Section 2. Arguments de H. Frankfurt sur la responsabilité morale	68
a)	Sous-section 1. Critique du PPA	68
b)	Sous-section 2. Approche de la responsabilité morale	70

3.	Section 3. Arguments de D. Pereboom sur la responsabilité morale.....	73
a)	Sous-section 1. Critique de Frankfurt	73
b)	Sous-section 2. Position finale.....	80
c)	Sous-section 3. Possibilité d'être responsable	82
4.	Section 4. Les obligations morales sont-elles possibles si les individus sont déterminés ?	83
5.	Conclusion : quelles sont les conséquences de l'inexistence de la responsabilité ?	86
C.	Chapitre 2. Cela peut-il avoir un sens de tenir pour responsables des gens non libres ?.....	88
1.	Section 1. Quels sont les arguments en faveur du maintien de la notion de responsabilité ?	88
a)	Sous-section 1. Peur du gendarme	88
(1)	Première prémisse	89
(2)	Deuxième prémisse	90
(3)	Troisième prémisse	92
(4)	Conclusion intermédiaire	93
b)	Sous-section 2. Fondements de la sanction	94
c)	Sous-section 3. Quelle est la défense de la notion de responsabilité proposée par P. F. Strawson ?.....	94
2.	Section 2. Pour quelles raisons peut-on se passer de la responsabilité (morale) ?	97
a)	Sous-section 1. Qu'opposer aux arguments basés sur la peur du gendarme ?'	98
(1)	§1. La morale est-elle encore possible si les individus n'ont pas d'obligations morales et ne sont pas responsables ?.....	98

(2) §2. Que faire si une personne pose une action desutiles socialement ou qui cause du mal ?	101
(3) §3. Comment remplacer la responsabilité par l'éthique des vertus ? 101	
b) Sous-section 2. Que peut-on répondre à Strawson ?	103
(1) §1. Réponse sur l'impossibilité de la suspension des attitudes réactives	104
(2) §2. Les relations humaines seraient-elles détériorées si les individus admettaient la fausseté du libre arbitrisme ?	105
3. Conclusion du troisième chapitre	106
D. Conclusion de la deuxième partie.....	108
Conclusion Générale.....	110
Bibliographie	114

INTRODUCTION

Que deviendront vos lois, votre morale, votre religion, vos potences, votre paradis, vos Dieux, votre enfer, quand il sera démontré que tel ou tel cours de liqueurs, telle sorte de fibres, tel degré d'âcreté dans le sang nu dans les esprits animaux suffisent à faire d'un homme l'objet de vos peines ou de vos récompenses ?

Le Marquis de Sade, *La nouvelle Justine ou Les malheurs de la vertu*, 1797¹

Cette citation du Marquis de Sade me semble être un point de départ intéressant pour ce mémoire : Sade y marque un contraste qui me semble fécond entre deux éléments. D'une part, toute l'architecture de la responsabilité, de la morale, de la justice, de la religion, les peines et les récompenses, fondée sur le postulat que les individus disposent de libre arbitre. D'autre part, la faiblesse de cette prémisse, dans cet extrait de Sade illustrée par « un degré d'âcreté dans le sang » – un élément sur lequel nous n'avons manifestement pas de contrôle – qui suffirait à nous punir.

Si les êtres humains sont déterminés et, si comme l'affirme Spinoza nous nous croyons libres uniquement parce que nous sommes conscients de nos désirs et ignorants des causes qui les déterminent², alors, il faut en bonne partie repenser tous les éléments fondés sur le postulat de la liberté humaine.

En effet, aujourd'hui une série d'institutions sont fondées sur ce présupposé que nous sommes libres et responsables de nos actes. De nombreux discours professent que les

¹ Marquis de SADE, *La nouvelle Justine ou Les malheurs de la vertu*, Hollande, 1797, vol.2, p. 213.

² Baruch SPINOZA, « Lettre à Schuller », in *Oeuvres*, Paris, Garnier-Flammarion, vol.4, p. 304.

individus qui ont fait le plus d'efforts (dont ils sont donc responsables) peuvent accéder à certains postes ou à certaines situations plus enviables. C'est parce que les individus ont volontairement choisi de travailler plus qu'ils auront droit à certains privilèges.

Le droit pénal semble lui aussi imprégné de cette conception du libre arbitre et de responsabilité morale, puisque la responsabilité pénale est fondée en partie sur la responsabilité morale. Pour qu'un individu soit responsable d'une infraction, il doit avoir commis librement une faute. L'établissement de la responsabilité pénale entraîne l'imposition d'une sanction.

À contrepied de cette conception de l'existence humaine libre arbitriste, je veux questionner la possibilité pour les individus d'être responsables moralement s'ils sont au contraire déterminés. Pour cela, je commencerai par définir le déterminisme et le libre arbitrisme, leurs différentes acceptions, et évaluerai ensuite dans quelle mesure ces doctrines sont compatibles. Sur cette base, je défendrai l'hypothèse qui sous-tend ce mémoire selon laquelle déterminisme est vrai et le libre arbitrisme est faux. Je ne prétends pas montrer de manière définitive la fausseté et la vérité de ces doctrines mais je donnerai plusieurs raisons de penser en ce sens.

Dans la deuxième partie de ce mémoire, j'analyserai si les individus peuvent être responsables moralement s'ils ne sont pas libres. Pour cela, je passerai en revue trois approches de la responsabilité morale (le Principe des Possibilités Alternatives défendu par D. Widerker³, le Principe des Possibilités Alternatives Revisité d'H.

³ David WIDERKER, « Frankfurt on "Ought Implies Can" and Alternative Possibilities », *Analysis*, 51-4, 1991, p. 222-224.

Frankfurt⁴ et le Principe de Contrôle de D. Pereboom) et vérifierai si elles sont compatibles avec l'absence de libre arbitre.

Enfin, j'interrogerai le caractère indispensable de la responsabilité morale tant comme garante de relations sociales saines que moteur de comportements socialement utiles, c'est-à-dire comme clé de voûte pour une société harmonieuse.

⁴ Harry G. FRANKFURT, « Alternate Possibilities and Moral Responsibility », *The Journal of Philosophy*, 66-23, 1969, p. 829-839 ; Harry G. FRANKFURT, « Freedom of the Will and the Concept of a Person », *The Journal of Philosophy*, 68-1, 1971, p. 5-20.

I. PARTIE I. LE LIBRE ARBITRISME ET LE DÉTERMINISME SONT-ILS VRAIS ?

Dans cette première partie, j'analyserai la vérité ou la fausseté de deux doctrines : le libre arbitrisme et le déterminisme. Dans ce but, j'entamerai le premier chapitre avec la présentation des deux doctrines et l'analyse de leur compatibilité réciproque (la vérité et la fausseté d'une doctrine est-elle compatible avec la vérité ou la fausseté de l'autre). Cela me permettra, dans le second chapitre, de présenter les hypothèses sur la vérité ou la fausseté du déterminisme et du libre arbitrisme qui me suivront dans ce mémoire.

A. CHAPITRE 1. QUE SONT LE DÉTERMINISME ET LE LIBRE ARBITRISME ?

Dans la première section de ce chapitre, j'analyserai différentes doctrines du déterminisme et quelques conséquences découlant de leurs définitions. Dans la deuxième section, je présenterai et approfondirai la doctrine de libre arbitrisme et le sens qu'elle porte. Enfin, j'analyserai la compatibilité éventuelle de la fausseté et de la vérité de ces deux concepts.

1. SECTION 1. QU'EST-CE QUE LE DÉTERMINISME ?

Le déterminisme est la doctrine selon laquelle tous les éléments matériels et spirituels (s'ils sont distincts des éléments matériels) se comportent de manière déterministe d'après les lois de la nature⁵. C'est-à-dire que les lois de la nature expliquent et déterminent tous les phénomènes. Cela implique qu'en connaissant un état du monde et les lois de la nature avec certitude, on peut déduire les états du monde antérieurs et ultérieurs^{6,7}. Ainsi, en supposant que la causalité ne se fasse que

⁵ La définition des lois de la nature est une notion débattue, mais je partirai dans ce mémoire de la définition suivante :

« Les lois de la nature sont telles que s'il est *nécessaire* que Fx soit suivi par Gx , alors la régularité universelle " $\forall x$ (si Fx , alors Gx)" exprime une véritable loi de la nature ; si tel n'est pas le cas, alors il s'agit d'une régularité accidentelle »

(C. SACHSE, « Lois de la nature », in *L'Encyclopédie Philosophique*, coll. « version académique ».)

⁶ Peter VAN INWAGEN, « Moral Responsibility, Determinism, and the Ability to Do Otherwise », *The Journal of Ethics*, 3-4, 1999, p. 341-350. ; "Determinism: The past determines a unique future (given the past and the laws of nature, the future is determined in every detail".

vers le futur⁸, les événements qui se produisent aujourd'hui (par exemple l'épidémie de Covid-19 ou le fait que j'écrive mon mémoire) sont entièrement déterminés par les états antérieurs du monde (par exemple, l'état du monde il y a 100 ans). Si la causalité est bidirectionnelle⁸ alors les états du monde passés et futurs déterminent l'état actuel du monde.

Comme je le montrerai dans le chapitre deux, je distingue deux types de lois de la nature. D'une part les lois de la nature non probabilistes et d'autre part les lois de la nature probabilistes. Les lois de la nature probabilistes sont des lois telles qu'on ne peut déterminer exactement quel effet elles détermineront à partir d'une certaine cause, on ne peut avoir qu'une probabilité d'avoir tel ou tel effet. Si la loi L est une loi de la nature probabiliste alors la loi L sera telle que la cause A aura une probabilité de x de générer l'effet β et une probabilité de $1-x$ de générer l'effet ϕ , toutes choses étant égales par ailleurs. On ne peut pas dire — même en connaissant parfaitement le fonctionnement de la loi L — quel sera l'effet de la cause A . Les lois de la nature non probabilistes sont des lois telles qu'on peut déterminer exactement quel sera leur effet à partir d'une certaine cause. Si la loi L' est une loi de la nature non probabiliste alors L sera telle que la cause A générera nécessaire l'effet λ , toutes choses étant égales par ailleurs.

⁷ Carl HOEFER, « Causal Determinism », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2016.

⁸ Selon plusieurs théories physiques déterministes, la détermination peut être bidirectionnelle. C'est-à-dire que des événements du passé peuvent déterminer le présent comme des événements du futur peuvent déterminer le présent. (Carl HOEFER, « Causal Determinism », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2016).

À partir de cette distinction, je différencie deux types de déterminisme : d'une part, le déterminisme non probabiliste qui, pour être vrai, n'admet pas de lois de la nature probabilistes. D'autre part, le déterminisme probabiliste qui, pour être vrai, nécessite uniquement que les lois de la nature déterminent tout phénomène, peu importe que ce déterminisme soit probabiliste ou non.

Cette distinction entre les deux types de déterminisme a une implication sur la force prédictive du déterminisme. Si le déterminisme non probabiliste est vrai alors, si nous connaissons avec une infinie précision l'état du monde à un moment dans le temps ainsi que les lois de la nature, nous pouvons inférer avec une infinie précision n'importe quel état futur et passé du monde. Par exemple, le fait que j'écrive mon mémoire sur ce thème peut être déduit de l'état du monde il y a 100 ans et de l'application des lois de la nature (si la détermination est unidirectionnelle). Au contraire, si le déterminisme non probabiliste est faux mais que le déterminisme probabiliste est vrai, alors, on peut certes prédire une partie des événements futurs mais certains événements probabilistes, ne pourront être déduits que de manière probabiliste. On ne peut donc connaître les événements futurs avec une précision infinie si le déterminisme spirituel est vrai, on ne peut le connaître que de manière probabiliste.

Cette distinction a également un impact sur la vérité du déterminisme. En effet, s'il existe des lois de la nature probabilistes alors, le déterminisme non probabiliste est faux mais le déterminisme probabiliste reste vrai. J'aborderai cette question dans le prochain chapitre.

La doctrine déterministe postule donc que tous les éléments physiques et spirituels se comportent et peuvent être expliqués d'après les lois de la nature. Cela s'applique d'une part aux phénomènes physiques, chimiques, biologiques (par exemple, les lois de la gravitation déterminent comment un objet lourd va tomber, les lois de la

physique déterminent comment l'énergie cinétique se transforme lors de l'impact, etc.) mais aussi aux phénomènes de la pensée (entre autres, de l'esprit humain) dans la mesure où ils ne sont pas uniquement physiques, chimiques ou biologiques⁹ (par exemple, l'éducation et la socialisation d'une personne la déterminent à assister aux cours à l'université).

Cet empire des lois de la nature et le fait que, de tout état du monde, l'on puisse inférer les états du monde antécédents et subséquents impliquent qu'il ne puisse y avoir de cause première en dehors de la création éventuelle du monde (je ne prends pas ici position sur une éventuelle création ou non du monde). En effet, une cause première est un événement qui n'est pas le résultat d'une loi de la nature. Or, si une chose est non causée (elle est donc une cause première), elle rend fausse l'application universelle des lois de la nature et donc aussi le déterminisme.

Admettre la vérité du déterminisme n'implique cependant pas que nous connaissions avec précision les lois de la nature. Il se peut tout à fait que ces lois soient extrêmement complexes et que nous n'en connaissions qu'une partie ou seulement des approximations. Si le déterminisme est vrai, il existe de telles lois et le monde est donc entièrement régi par ces lois.¹⁰

Si le déterminisme est vrai dans notre monde, alors, en tant qu'humains — qui faisons partie de ce monde — nous sommes également déterminés. En effet, nos actes doivent correspondre aux lois de la nature. Nous ne pouvons donc pas être

⁹ Je ne me prononce pas ici sur la question de la spécificité des états mentaux par rapport aux états physiques. A ce sujet, voir par exemple : Olivier SARTENAER, *Qu'est-ce que l'émergence?*, Librairie philosophie J. Vrin, 2018 ; Michael ESFELD, « Philosophie de l'esprit », in *L'Encyclopédie Philosophique*, coll.« Académique », 2016.

¹⁰ C. HOEFER, « Causal Determinism »..., *op. cit.*

cause première de nos actes. Dans le prochain chapitre, j'analyserai la doctrine du libre arbitrisme et je verrai si elle est compatible avec le déterminisme.

Le déterminisme probabiliste serait faux si des éléments ne se comportent pas d'après les lois de la nature. Ainsi, si des phénomènes ne sont pas causés, alors ils échappent aux lois de la nature. Par exemple, s'il existe des causes premières (des événements non causés) en dehors de l'éventuelle création du monde, alors le déterminisme est faux car tous les éléments ne se comportent alors pas de manière déterministe selon les lois de la nature. Le déterminisme non probabiliste, quant à lui, serait lui également faux dans l'hypothèse où il existe des lois de la nature probabilistes, comme je l'ai expliqué *supra*.

2. SECTION 2. QU'EST-CE QUE LE LIBRE ARBITRISME ?

Je définis le libre arbitrisme comme une doctrine du fonctionnement de l'esprit humain selon laquelle certains êtres humains — au moins — disposent de libre arbitre.

*Le libre arbitre est la capacité d'un agent de faire autrement.*¹¹

Un acte (que je définis comme tout fait de l'être humain) est libre (par là, je veux dire que la personne a posé cet acte en disposant de libre arbitre) si la personne qui l'a posé a pu choisir entre « une ou plusieurs lignes d'action différentes »¹². Par exemple, face aux alternatives « aller en cours », « voir des amis » et « lire la République de Platon », je suis libre si je peux choisir l'un plutôt que l'autre.

¹¹ Timothy O'CONNOR et Christopher FRANKLIN, « Free Will », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2018.

¹² P. VAN INWAGEN et C. MICHON, *Essai sur le libre arbitre*, J. Vrin, coll. « Analyse Et Philosophie », 2017, p. 40.

Je souhaite maintenant approfondir la notion de *capacité de faire autrement* que contient la définition libre arbitrise. Il doit bien s'agir d'une *capacité* et non seulement d'une *possibilité de faire autrement*. En effet, il faut que l'agent puisse réellement faire autrement et pas seulement qu'il y ait une possibilité uniquement potentielle (mais qui ne puisse pas être en acte) de faire autrement¹³.

Je vais proposer deux types d'acceptions de la possibilité de faire autrement : la *Simple Conditional Analysis* et la *Categorical Analysis*.

a) Sous-section 1. Simple conditional Analysis

La première acception de la capacité de faire autrement est la suivante :

« **Simple Conditional Analysis:** An agent S has the ability to do otherwise if and only if, were S to choose to do otherwise, then S would do otherwise. »¹⁴

Un agent S a la capacité de faire autrement si et seulement si, là où S choisit de faire autrement, S fera autrement.

Dans ce cas-là, chaque fois que S choisit de faire quelque chose, tant que le choix (disons le choix A) qu'il a posé n'est pas contraint (qu'il a donc la possibilité de faire non-A), il est libre. Il suffit donc qu'un agent ne subisse pas de contrainte à poser le choix qu'il a posé. Par exemple, si je vais ce matin en cours, je suis libre si j'avais pu ne pas y aller. En effet, si je choisis de faire autrement et que je peux faire autrement, alors je suis libre.

La *Simple Conditional Analysis* est compatible avec le déterminisme car il n'est pas contradictoire qu'un individu soit déterminé et qu'il ait pu — certes uniquement

¹³ T. O'CONNOR et C. FRANKLIN, « Free Will »..., op. cit.

¹⁴ *Ibid.*

théoriquement — choisir de faire autrement sans être contraint. Par exemple, si je vais dans la cuisine et que je choisis de manger une barre de chocolat noir et que je la mange effectivement mais que ce choix de manger une barre de chocolat est déterminé, disons par des réactions hormonales qui m'ont fait désirer du sucre en ce moment, que j'ai une préférence de par mes gènes pour le chocolat noir et que par mon éducation, j'ai appris que quand j'avais besoin de sucre, je pouvais prendre du chocolat dans la cuisine. Selon la *Simple Conditional Analysis*, j'ai exercé à ce moment-là mon libre arbitre car mon choix de manger une barre de chocolat n'a pas été contraint. On ne m'a pas forcé à la manger ou forcé à ne pas manger de barre de chocolat. En effet, là où j'ai choisi de manger une barre de chocolat, je l'ai mangé et là où je n'aurai pas choisi de manger de barre de chocolat, je n'en aurai pas mangé. Cependant, j'ai été entièrement déterminé à vouloir manger cette barre de chocolat. Je n'aurais pas pu vouloir ne pas la manger.

Il me semble que cette conception de la possibilité de faire autrement doit être rejetée. En effet, il s'agit, il me semble, uniquement d'une analyse de l'action libre, non de la capacité de choisir autrement. Car la possibilité de faire autrement reste uniquement théorique et n'est adossée à aucune réelle capacité de choisir autrement. Le problème que pose la *Simple conditional Analysis*, est que cette acception ne spécifie pas du tout comment les agents décident de faire autrement. En effet, il me semble que le libre arbitre doit, en plus, désigner la capacité de choisir librement, pas seulement d'exercer son choix librement.¹⁵

Cela me mène à proposer une nouvelle acception de la possibilité de faire autrement, la *Categorical Analysis*

¹⁵ *Ibid.*

b) Sous-section 2. Categorical Analysis

Je définis la *Categorical Analysis* de la manière suivante :

« **Categorical Analysis:** *An agent S has the ability to choose or do otherwise than φ at time t if and only if it was possible, holding fixed everything up to t, that S choose or do otherwise than φ at t.* »¹⁶

« Un agent S a la capacité de choisir et de faire autrement que φ au temps t si et seulement si, il était possible — toutes choses étant égales par ailleurs jusqu'à t — pour l'agent de choisir autrement ou d'agir autrement que φ en t »

Selon cette acception, il faut que l'agent ait la capacité de faire autrement, toutes choses étant égales par ailleurs. Cette définition a l'avantage de ne pas se limiter à une description de l'action libre. En effet, il faut, pour être libre, réellement pouvoir agir autrement, malgré que toute autre chose soit égale. Mais cette acception est également exigeante, il faut que, toutes choses étant égales par ailleurs, nous puissions faire des choix différents.

Pour pouvoir faire autrement, l'agent doit disposer de la capacité de faire des choix, toutes choses étant égales par ailleurs. Il faut donc que malgré les éléments extérieurs à son esprit (dont notamment les lois de la nature), il puisse choisir autrement.

Selon cette définition, il faut que, toutes choses étant égales par ailleurs, nous ayons la capacité de choisir autrement. Cela implique que si le monde est déterminé, à savoir que toute chose est déterminée d'après les lois de la nature, personne ne peut avoir de libre arbitre. Car, la *Categorical Analysis* indique qu'il est nécessaire que, toutes choses étant égales par ailleurs au temps t, la personne ait la capacité de faire autrement. Cela implique que, au temps t', une fois que la personne a fait son choix,

¹⁶ *Ibid.*

le monde puisse être dans plusieurs états différents : B, B', etc. en fonction du choix de la personne. Or cela contredit la définition du déterminisme. Car si le déterminisme est vrai, un état du monde en détermine un autre et le choix des individus ne peut pas aller à l'encontre des lois de la nature. On pourrait cependant arguer que s'il existe des lois de la nature spirituelles probabilistes, la personne pourrait faire autrement, toutes choses égales par ailleurs. Mais ce hasard ne procède pas de la *capacité* de la personne de faire autrement. J'approfondirai cette capacité de faire autrement *infra* à propos du contrôle nécessaire.

Selon la *Categorical Analysis*, il faut donc que nous soyons capables, pour être libres, toutes choses étant égales par ailleurs, de faire un choix différent. Dans l'exemple que j'ai présenté *supra*, on peut dire que je n'avais pas la possibilité de ne pas manger de chocolat. En effet, vu que mon choix était entièrement déterminé par des éléments extérieurs à mon esprit, toutes choses étant égales par ailleurs — c'est-à-dire toutes les choses extérieures à mon esprit étant égales — je n'aurais pas pu faire autrement.

Il me semble que pour que la *Categorical Analysis* vraie, il faut que les individus aient un certain *contrôle* sur leurs choix. En effet, pour avoir la *capacité* de faire autrement, toutes choses égales par ailleurs, il faut que l'individu contrôle ses choix.

Le contrôle nécessaire dont doivent disposer les agents pour faire autrement que ϕ en t , est le suivant : un agent doit pouvoir contrôler la production de ses choix tels que ceux-ci ne sont ni déterminés de manière extérieure à son esprit, ni ne sont le fruit d'un élément aléatoire (par exemple une loi de la nature probabiliste) ou d'un

élément semi-aléatoire et semi-probabiliste¹⁷ (« *An action is free [...] only if the decision to perform it is not an alien-deterministic event, nor a truly random event, nor a partially random event* »¹⁸).

Le choix de l'individu ne doit dès lors pas être déterminé ni être aléatoire, l'individu doit avoir un contrôle sur son choix. En effet, si mon choix est déterminé de manière extérieure à moi ou résulte d'un phénomène aléatoire, il m'est impossible de faire autrement toutes choses étant égales par ailleurs car ce sont des éléments extérieurs qui déterminent mes choix. Par exemple, si mon choix de manger du chocolat est dû à mon appétit pour le chocolat qui est lui-même dû à mes caractéristiques génétiques, alors je n'aurais pas pu faire autrement car ce sont mes gènes qui m'ont déterminé à manger du chocolat. Pour que je fasse autrement, il aurait fallu que mon patrimoine génétique soit différent. Or, cela ne respecte pas la *Categorical Analysis*.

Si mon choix est déterminé de manière aléatoire, je n'ai pas la *capacité* de faire autrement vu que le choix a été déterminé d'une manière telle que je n'ai pas de prise sur ce qu'il va en résulter. En tant qu'agent, je ne pouvais pas choisir autrement car ce sont des éléments aléatoires — sur lesquels je n'ai pas de prise — qui ont causé mon choix. Par exemple, si mon choix dépend de la trajectoire d'une particule dans mon réseau nerveux tel que cette particule obéit à une loi de la nature probabiliste, alors je n'ai pas la *capacité* de faire autrement, je n'ai pas — en tant qu'agent — la capacité de faire autrement.

¹⁷ Derk PEREBOOM, « Determinism al Dente », *Noûs*, 29-1, 1995, p. 21-45 ; Derk PEREBOOM, *Living without Free Will*, Cambridge, Cambridge University Press, coll.« Cambridge Studies in Philosophy », 2001, p. 48.

¹⁸ D. PEREBOOM, *Living without Free Will...*, *op. cit.*, p. 54.

Que ce choix ait été généré de manière extérieure de manière aléatoire ou déterministe (ou en partie déterministe et en partie aléatoire), je ne peux pas dire que j'avais le contrôle dessus car je n'ai pas eu un rôle dans la production de ces états. Si la production a été déterministe, alors je n'ai pas de prise dessus car cela a été généré à l'extérieur de moi, si la production de mon choix a été aléatoire, je n'ai pas plus de contrôle dessus car c'est le hasard qui a produit mon choix. Donc pour que je puisse réellement faire autrement, toutes choses étant égales par ailleurs, je dois avoir un contrôle suffisant sur la production de ce choix.

Conclusion

Donc, pour être libre, il faut que la personne ait le contrôle sur ses choix tel qu'elle a la capacité de faire autrement. Ainsi, cette personne doit pouvoir faire autrement, toutes choses étant égales par ailleurs. Pour cela, il faut que ses choix ne soient pas causés ni de manière déterministe ni de manière aléatoire.

On peut synthétiser cela par l'exigence, pour être libre, que la personne soit *cause première de son choix*. Cela veut dire que son choix ne doit ni être causé de manière déterministe ni de manière aléatoire. Ainsi, si une personne est la propre cause de ses choix, elle aura un contrôle dessus car ceux-ci ne seront pas déterminés de manière extérieure ni de manière aléatoire. Elle aura ainsi la possibilité de faire autrement, toutes choses étant égales par ailleurs car nul élément extérieur ne viendra déterminer son choix vu que c'est la personne elle-même qui est à l'origine de son choix.

Dans la section suivante, j'analyserai la compatibilité entre les notions de déterminisme et de libre arbitrisme dont j'ai déjà esquissé quelques éléments dans cette section.

3. SECTION 3. LE (NON—)DÉTERMINISME ET LE (NON—)LIBRE ARBITRISME SONT-ILS COMPATIBLES ?

Dans cette section, je prolonge la comparaison entre déterminisme et libre arbitrisme. Dans la précédente section, j'ai indiqué que certaines définitions de la possibilité de faire autrement étaient compatibles avec le déterminisme. Dans cette section, je veux analyser plus en détail en quoi le déterminisme et le libre arbitrisme sont compatibles. Cette clarification conceptuelle me permettra, dans le chapitre suivant, de présenter des hypothèses relatives à la vérité et la fausseté du déterminisme et du libre arbitrisme.

Je structurerai cette section de la manière suivante : tout d'abord, j'analyserai la compatibilité du déterminisme probabiliste et non probabiliste avec la *Simple Conditional Analysis* ; ensuite, je ferai de même avec la *Categorical Analysis*. Mes conclusions de cette section seront synthétisées dans le tableau que je présenterai dans la troisième sous-section de cette section.

Le libre arbitrisme (*Simple Conditional Analysis* ou *Categorical Analysis*) peut être soit faux si aucun individu ne dispose de libre arbitre, soit vrai si tous les individus disposent tout le temps de libre arbitre, soit partiellement vrai, si certains individus disposent (parfois) de libre arbitre.

Le déterminisme (probabiliste ou non) ne peut être que vrai ou faux. Car il suffit qu'un seul événement ne soit pas déterminé (de manière non probabiliste) par les lois de la nature pour que le déterminisme soit faux.

a) Sous-section 1. Compatibilité du déterminisme avec la *Simple Conditional Analysis*

Si la *Simple Conditional Analysis* est vraie ou partiellement vraie¹⁹, et que le déterminisme (probabiliste ou non) est vrai, alors le *compatibilisme* est vrai. Le compatibilisme est une doctrine selon laquelle le déterminisme et le libre arbitrisme sont vrais.

En effet, la vérité de la *Simple Conditional Analysis*, comme je l'ai indiqué *supra*, n'est pas incompatible avec la vérité du déterminisme car il suffit que les agents aient eu formellement la capacité de faire autrement (*c.-à-d.*, s'ils avaient voulu faire autrement, ils auraient fait autrement) pour qu'ils soient libres. Le déterminisme, probabiliste ou non, n'implique pas que la personne n'ait pas de possibilité formelle de faire autrement. Ainsi dans une situation où deux choix se présentent à moi, je peux être déterminé — par mon éducation et mes gènes par exemple — à faire A sans que l'option B me soit formellement fermée et que si j'avais choisi B, j'aurais pu faire B. Par exemple, je peux formellement manger une barre de chocolat ou ne pas la manger (aucune contrainte ne m'empêche de ne pas manger de barre de chocolat et si j'avais choisi de ne pas la manger, j'aurais pu ne pas manger la barre de chocolat) tout en étant déterminé à la manger.

Au contraire, je peux aussi *ne pas être libre* selon la *Simple Conditional Analysis* et être déterminé. Par exemple, si une personne me menace avec une arme de me tuer si je ne mange pas une barre de chocolat, je ne suis pas libre de ne pas la manger car je n'aurais pas pu ne pas manger la barre de chocolat si je l'avais voulu. Mais je peux en même temps être déterminé, par exemple, à accepter de manger la barre de

¹⁹ Que le libre arbitrisme soit vrai ou partiellement vrai revient ici au même car le compatibilisme, l'incompatibilisme libre arbitriste ne requièrent que la vérité partielle du libre arbitrisme.

chocolat. Dans ce cas-là, *l'incompatibilisme déterministe* est vrai. L'incompatibilisme est la doctrine selon laquelle le libre arbitrisme et le déterminisme sont incompatibles. Ici, il s'agit en particulier de l'incompatibilisme déterministe, à savoir la doctrine selon laquelle le libre arbitrisme et le déterminisme sont incompatibles et seul le déterminisme est vrai.

Si le libre arbitrisme est vrai ou partiellement vrai et le déterminisme (probabiliste ou non) est faux alors le *l'incompatibilisme libre arbitriste* est vrai. L'incompatibilisme libre arbitriste est la doctrine selon laquelle le libre arbitrisme et le déterminisme sont incompatibles et seul le libre arbitrisme est vrai. Cette hypothèse est tout à fait possible. Il se peut que le déterminisme soit faux et que tous les éléments matériels et spirituels ne se comportent pas d'après les lois de la nature mais que nous ayons la capacité de faire autrement si nous avons choisi de faire autrement. Par exemple, si mon choix de manger du chocolat est une cause première de mon esprit généré par moi seul (comme je l'ai expliqué à la fin de la première section de ce chapitre, s'il existe des causes premières alors le déterminisme est faux) et que je mange du chocolat mais que j'aurais pu ne pas en manger si j'avais fait le choix opposé, alors le déterminisme est faux car il existe une cause première²⁰ et le libre arbitrisme est vrai car si j'avais voulu ne pas manger, j'aurais pu ne pas en manger.

Si le déterminisme et le libre arbitrisme sont tous les deux faux, alors *l'incompatibilisme radical* est vrai. L'incompatibilisme radical est la doctrine selon laquelle le libre arbitrisme et le déterminisme sont incompatibles et le déterminisme et le libre arbitrisme sont tous les deux faux. Par exemple, si je choisis, en étant cause première de mon choix de manger du chocolat et puis qu'une personne

²⁰ Comme je l'ai expliqué à la fin de la dernière section, si il existe des causes premières, le déterminisme est faux.

m'oblige sous la menace d'une arme de manger du chocolat ; alors le déterminisme (probabiliste ou non) est faux car il existe des causes premières et le libre arbitrisme de la *Simple Conditional Analysis* est faux car si j'avais voulu ne pas manger du chocolat, je n'aurais pas pu.

b) Sous-section 2. Compatibilité du déterminisme avec la *Categorical Analysis*

Si la *Categorical Analysis* est vraie ou partiellement vraie, il est, me semble-t-il, impossible que déterminisme, probabiliste ou non, soit vrai. En effet, pour que la *Categorical Analysis* soit vraie, il est nécessaire que l'agent qui pose le choix soit cause première de son acte, car sinon toutes choses étant égales par ailleurs, il ne peut pas faire autrement comme je l'ai expliqué *supra*. Mais s'il existe des causes premières, alors le déterminisme, probabiliste ou non, est faux car tous les événements ne se comportent pas de manière déterministe d'après les lois de la nature. Donc, si le libre arbitrisme de la *Categorical Analysis* est vrai, alors *l'incompatibilisme libre arbitriste* est vrai. Par exemple, si je suis la cause première de mon choix de manger du chocolat de telle manière que ce choix n'est ni aléatoire ni déterminé par quelque chose d'extérieur (le libre arbitrisme de la *Categorical Analysis* est vrai), alors le déterminisme est faux car il existe des causes premières et tous les éléments ne se comportent pas de manière déterministe d'après les lois de la nature.

Si le déterminisme probabiliste ou non probabiliste est vrai alors il me semble que le libre arbitrisme (de la *Categorical Analysis*) est faux car si tout élément est déterminé par les lois de la nature, alors l'agent n'a pas le contrôle car son choix est déterminé par des éléments extérieurs. Il n'est donc pas cause première de son choix. Donc, si le déterminisme est vrai, alors *l'incompatibilisme déterministe* est vrai. Par exemple, si mon choix de manger du chocolat est déterminé par les lois de la nature, disons

des réactions hormonales, alors je ne peux pas être libre car mon choix est déterminé par des éléments déterministes extérieurs à moi, je ne peux donc pas, toutes choses étant égales par ailleurs, faire autrement.

Si le déterminisme non probabiliste et le libre arbitrisme (de la *Categorical Analysis*) sont tous les deux faux, alors *l'incompatibilisme radical* est vrai. Ainsi, si un choix de l'individu est « causé » par une loi de la nature aléatoire, disons une loi de la mécanique quantique, alors, d'une part, le déterminisme non probabiliste est faux car il est nécessaire, pour qu'il soit vrai que les lois de la nature soient déterministes. D'autre part, le libre arbitrisme est faux car la personne n'a pas le contrôle suffisant pour faire autrement. En effet, son choix sera alors produit par un élément aléatoire, ce qui ne satisfait pas la condition de contrôle pour pouvoir faire autrement, toutes choses étant égales par ailleurs. Par exemple, si mon choix de manger du chocolat est le fruit d'un événement aléatoire au niveau quantique dans mon cerveau (c'est donc le fruit d'une loi de la nature probabiliste) alors le déterminisme non probabiliste est faux car il existe des lois de la nature probabiliste, on n'aurait donc pas pu prévoir que j'allais vouloir manger du chocolat. D'autre part, le libre arbitrisme est faux car je n'ai pas le contrôle suffisant pour faire autrement.

Je ne sais pas si le déterminisme probabiliste et le libre arbitrisme (de la *Categorical Analysis*) peuvent être faux en même temps. Il faudrait alors à la fois que la personne n'ait pas le contrôle suffisant sur ses actes et que le déterminisme soit faux. Il me semble que si le monde était un chaos sans lois de la nature et que tout était le fait d'événements entièrement aléatoires (mais sans probabilité pour autant) alors l'incompatibilisme radical serait vrai. Par exemple, si mon choix de manger du chocolat est un événement totalement aléatoire qui ne répond à aucune loi de la nature et sur lequel je n'ai pas de contrôle, alors le déterminisme et le libre arbitrisme sont faux.

c) Tableau de synthèse

			Libre arbitrise					
			<i>Simple Conditional Analysis</i>			<i>Categorical Analysis</i>		
			V	P	F	V	P	F
Déterminisme	Non probabiliste	V	C	C	ID	I	I	ID
		F	IL	IL	IR	IL	IL	IR
	Probabiliste	V	C	C	ID	I	I	ID
		F	IL	IL	IR	IL	IL	IR

Légende :

V : vrai

P : Partiellement vrai et partiellement faux

F : Faux

C : Compatibilisme

IL : Incompatibilisme libre arbitriste

ID : Indéterminisme radical

IR : Incompatibilisme radical

I : Impossible

4. CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Dans ce chapitre, j'ai présenté les doctrines du déterminisme et du libre arbitrisme.

J'ai d'abord défini le déterminisme comme la doctrine d'après laquelle tous les éléments matériels et spirituels (s'ils sont distincts des éléments matériels) se comportent de manière déterministe d'après les lois de la nature. J'ai alors distingué le déterminisme probabiliste du déterminisme non probabiliste selon que la doctrine demeurerait vraie s'il existait des lois de la nature probabilistes. En fin de section, j'ai expliqué pourquoi les causes premières étaient incompatibles avec le déterminisme.

Dans la deuxième section, j'ai présenté ma définition du libre arbitrisme, qui est une doctrine qui présuppose que les êtres humains disposent de libre arbitre. *Le libre arbitre est la capacité d'un agent de faire autrement* ²¹. J'ai présenté deux définitions de la possibilité de faire autrement. D'une part, *Simple Conditional Analysis* selon laquelle un agent *S* a la capacité de faire autrement si et seulement si, là où *S* choisit de faire autrement, *S* fera autrement. D'autre part, la *Categorical Analysis* selon laquelle un agent *S* a la capacité de choisir et de faire autrement que ϕ au temps *t* si et seulement si, il était possible — toutes choses étant égales par ailleurs jusqu'à *t* — pour l'agent de choisir autrement ou d'agir autrement que ϕ en *t*. J'ai argumenté que la *Categorical Analysis* me semblait plus pertinente pour définir la possibilité de faire autrement que la *Simple conditional Analysis* car elle désignait la capacité réelle des individus à faire autrement et pas seulement une capacité hypothétique. J'ai ensuite argumenté que le contrôle que les individus devaient avoir pour être libres selon la *Categorical Analysis* est tel que leurs choix ne peuvent ni être déterminés par des éléments extérieurs, ni par des éléments aléatoires ni par des éléments semi-

²¹ T. O'CONNOR et C. FRANKLIN, « Free Will »..., *op. cit.*

aléatoires et semi-déterministes. Car si tel était le cas, l'agent n'aurait pas le contrôle suffisant, car dans aucun de ces cas, l'agent n'a de maîtrise sur la production de son choix.

Dans la troisième section, j'ai analysé si le libre arbitrage et le déterminisme étaient compatibles. J'ai conclu que le libre arbitrage de la *Simple Conditional Analysis* et le déterminisme (probabiliste ou non) étaient compatibles. Il était en outre possible qu'ils soient mutuellement et indépendamment vrais ou faux.²² Ensuite, j'ai montré que le libre arbitrage de la *Categorical Analysis* n'était probablement pas compatible avec le libre arbitrage et que, en principe, si l'un était vrai, l'autre était faux et qu'il était possible qu'ils soient tous les deux faux.

Dans le prochain chapitre, j'analyserai si le déterminisme et le compatibilisme sont vrais dans notre monde.

²² Comme je l'ai indiqué j'approfondirai ce point davantage dans la troisième section du prochain chapitre.

B. CHAPITRE 2. LE LIBRE ARBITRISME ET LE DÉTERMINISME SONT-ILS VRAIS ?

Dans ce chapitre, je souhaite analyser si le libre arbitrisme et le déterminisme sont vrais. Ces résultats me permettront d'analyser quelques implications pratiques de leur vérité ou de leur fausseté respective. Cependant, je ne pense pas pouvoir démontrer ici de manière définitive la vérité du déterminisme ou du libre arbitrisme, voilà pourquoi je ferai une hypothèse sur la vérité respective de ces deux doctrines. J'essaierai ensuite de montrer en quoi cette hypothèse est crédible, sans pour autant apporter une preuve définitive.

Dans la première section, je défendrai l'hypothèse que le déterminisme probabiliste est vrai et que le déterminisme non probabiliste est peut-être vrai.

Dans la deuxième section, je défendrai que le libre arbitrisme de la *Simple conditional Analysis* est (partiellement) vrai et que le libre arbitrisme de *Categorical Analysis* est faux.

Avant de conclure, je présenterai, dans la troisième section, deux arguments qui montrent pourquoi le compatibilisme de la *Categorical Analysis* me semble faux.

1. SECTION 1. LE DÉTERMINISME EST-IL VRAI ?

Dans cette section, je vais montrer pourquoi mon hypothèse selon laquelle le déterminisme est vrai est crédible à partir du Principe de Raison Suffisante et d'arguments tirés de la science physique.

a) Sous-section 1. Principe de raison suffisante

Le principe de raison suffisante est le principe selon lequel aucun fait n'est inexplicable ou que pour chaque fait F il y a une raison suffisante qui explique

pourquoi F est (tel qu'il est)²³. Ou de manière formalisée : Pour chaque x il y a un y de telle sorte qu'y est la raison suffisante de x : $\forall x \exists y R_{xy}$ où R_{xy} dénote la relation binaire de raison suffisante (« *for every x, there is a y such that y is the sufficient reason for x (formally: $\forall x \exists y R_{xy}$ [where “ R_{xy} ” denotes the binary relation of providing a sufficient reason]* »²⁴).

Or, il me semble que si le principe de raison suffisante est vrai alors le déterminisme est vrai. En effet, le principe de raison suffisante (PRS) postule que toute chose a une cause. Or, le déterminisme a la même définition. Il faut cependant que le monde soit organisé d'après des lois de la nature pour que le déterminisme soit vrai. Mais je ferai ici l'hypothèse que les lois de la nature sont compatibles avec le principe de raison suffisante.

Si le principe de raison suffisante n'est pas évident à défendre²⁵, il me semble cependant qu'un argument en particulier permet de le défendre. Le principe de raison suffisante peut être défendu à partir de la légitimité des « arguments par l'inexplicable » selon l'argument suivant :

²³ G. GUIGON, « Principe de raison suffisante », in *L'Encyclopédie Philosophique*, coll. « Grand Public », 2016, p. ; Yitzhak Y. MELAMED et Martin LIN, « Principle of Sufficient Reason », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Spring 2020., Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2020.

²⁴ Y.Y. MELAMED et M. LIN, « Principle of Sufficient Reason »..., *op. cit.*

²⁵ *Ibid.*

Arguments de la réduction par l'inexplicable en faveur du Principe de Raison

Suffisante²⁶

Première prémisses : Les arguments par l'inexplicable sont des formes de raisonnement légitimes ;

Deuxième prémisses : Pour que les arguments par l'inexplicable soient des arguments crédibles, il faut que le PRS soit vrai ;

Conclusion : Le Principe de Raison Suffisante est vrai²⁷

Avant de défendre la première prémisses, je dois présenter ce que sont les arguments par l'inexplicable. Ce sont des arguments de la forme suivante :

²⁶ S. Kleinschmidt donne une version plus formalisée de l'argument sous cette forme : *The Inductive Argument for the PSR*

1. For some proposition, P, which is a member of class C, and some theory about P, T, our justifiably assuming that if P is true, then P has an explanation, plays a crucial role in our justified acceptance or rejection of T (if it is justified).
2. Our acceptance or rejection of T is justified.
3. So, we justifiably assume that there is an explanation of P.
4. For any proposition, Q, if Q is a member of C, then Q is relevantly similar to P.
5. So, we should believe that for any truth, Q, that is a member of C, there is an explanation of Q.
6. So, we should believe the Principle of Sufficient Reason about truths that are members of C.

Shieva KLEINSCHMIDT, « Reasoning Without the Principle of Sufficient Reason », in Tyron GOLDSCHMIDT (éd.), *The Philosophy of Existence: Why Is There Something Rather Than Nothing?*, Routledge, 2013, p. 67.

²⁷ G. GUIGON, « Principe de raison suffisante »..., *op. cit.*

« (1) si a était F , alors le fait que a soit F serait inexplicable.

(2) mais être F , pour n'importe quelle chose, n'est jamais inexplicable.

(3) Donc, a n'est pas F . »²⁸

M. Della Rocca donne un exemple d'argument par l'inexplicable tiré d'une lettre de Leibniz à Clarke : « *[Archimedes] takes it for granted that if there is a balance in which everything is alike on both sides, and if equal weights are hung on the two ends of that balance, the whole will be at rest. That is because no reason can be given why one side should weigh down rather than the other* »²⁹.

Della Rocca défend la deuxième prémisse en présentant trois scénarios à propos de la légitimité des arguments par l'inexplicable : soit ils sont parfois vrais (1), soit ils ne sont jamais vrais (2), soit ils sont toujours vrais (3)³⁰. Della Rocca rejette (2) au motif qu'il y a plusieurs exemples dans lesquels elle semble manifestement correcte. Il faut donc déterminer si (1) ou (3) est correct. Or, argumente Della Rocca, aucun opposant au PSR n'a su démontrer qu'on pouvait distinguer clairement des bons et des mauvais arguments par l'inexplicable. Il faut donc adopter (3) car c'est la position la plus élégante, la plus systématique et la plus simple.³¹

²⁸ *Ibid*, p. 2.

²⁹ Michael Della ROCCA, « PSR », *Philosophers' Imprint*, 10, 2010, p. 2 tiré de LEIBNIZ, Leibniz to Clarke, *In Philosophical Essays*, translated by Roger Ariew and Daniel Garber (Indianapolis: Hackett, 1989) p. 321

³⁰ M.D. ROCCA, « PSR »..., *op. cit.*

³¹ *Ibid.*, p. 7-9 ; G. GUIGON, « Principe de raison suffisante »..., *op. cit.*

La deuxième prémisses peut être défendue à partir du fait que le PRS est, par définition, un rejet de l'inexplicable et donc les arguments par l'inexplicable tirent leur vérité du PRS³².

Si, l'argument de la réduction par l'inexplicable en faveur du Principe de Raison Suffisante est correct, alors le déterminisme est vrai également.

b) Sous-section 2. Arguments tirés de la physique

Selon C. Hoefer, le déterminisme pourrait se voir confirmé (mais non prouvé) par l'évolution de la physique. En effet, d'une part, la plupart des théories physiques sont déterministes. D'autre part, de manière empirique, dans un système avec des conditions de départ identique, on obtient généralement des résultats identiques. On peut d'ailleurs observer cela dans des domaines de la vie quotidienne, comme le temps de démarrage d'un ordinateur (dont ni les fichiers ni l'heure n'ont changé et alors qu'il n'y a pas d'antivirus), dans le temps d'allumage d'une lampe, etc.³³ Certains phénomènes considérés *a priori* comme des phénomènes intégrant des éléments de chance comme le « pile ou face » ont également pu être analysés comme étant des événements déterministes. Il suffit, pour le tiré à pile ou face, de maîtriser tous les paramètres (vent, force et orientation du lancer, hauteur, etc.) pour prédire le résultat.³⁴ Les déviations par rapport aux calculs dans nos théories physiques sont

³² M.D. ROCCA, « PSR »..., *op. cit.*, p. 2.

³³ C. HOEFER, « Causal Determinism »..., *op. cit.*

³⁴ *Ibid.*

généralement interprétées comme un changement dans les conditions de départs ou des variables non prises en compte.³⁵

Cependant, on peut objecter au moins trois choses à cette conclusion. Premièrement, empiriquement, on ne sait aujourd'hui pas répliquer ou reproduire le fonctionnement de certains systèmes. Deuxièmement, il existe des exemples théoriques en relativité générale ou en mécanique classique selon lesquels le déterminisme est rendu faux. Troisièmement, en mécanique quantique, certaines lois sont probabilistes rendant par là faux le déterminisme non probabiliste.

(1) §1. Chaos³⁶

La répétabilité des expériences physiques est parfois difficile à obtenir. En effet, les théories du chaos avancent qu'un changement — même minime — dans les conditions de départ peut déterminer des effets diamétralement opposés dans le long terme. Les systèmes chaotiques ont deux caractéristiques. Premièrement, l'évolution du système sur de longues périodes ressemble à un processus aléatoire ou stochastique. Deuxièmement, deux systèmes avec des conditions de départ identiques ont des développements divergents dans un laps de temps fini.³⁷

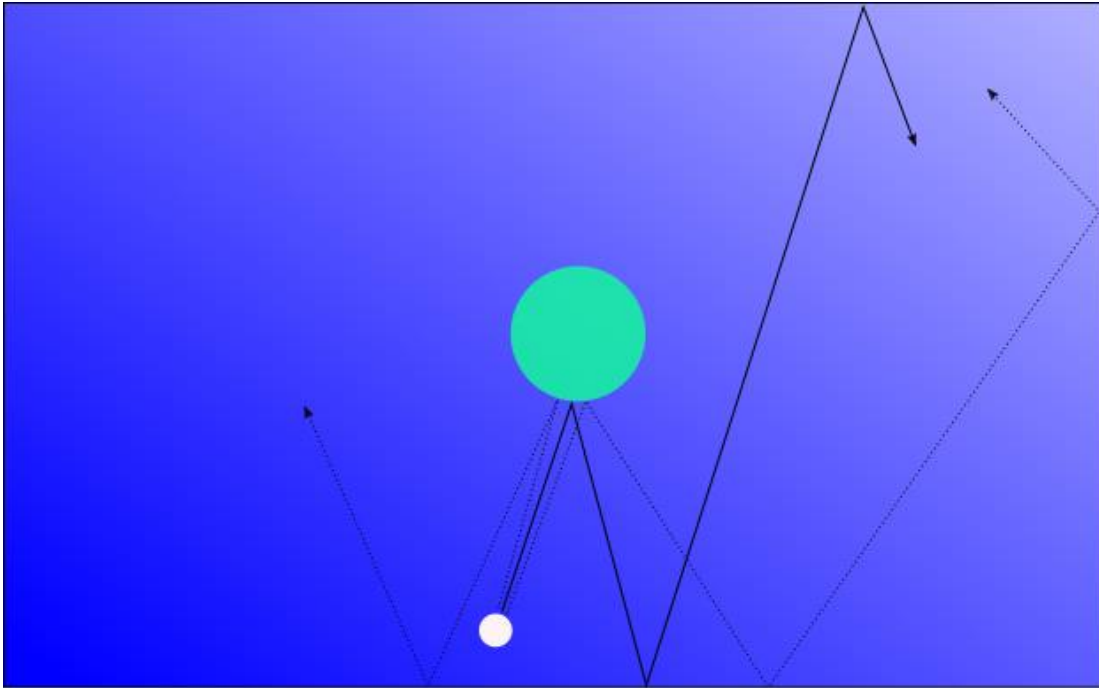
On peut observer des systèmes chaotiques par exemple en matière de système climatique où des différences minimales de mesures peuvent amener à de grands changements à terme, ou bien même dans des systèmes newtoniens très simples. Ainsi, si l'on observe l'évolution de deux boules de billard tirées dans des directions

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

quasi identiques mais qui face à un objet sphérique adoptent des directions rapidement divergentes, l'on voit que, rapidement, les deux boules adoptent des comportements radicalement opposés en matière de trajectoire (voir image ci-dessous) :



(Image tirée de Hoefer Carl, « Causal Determinism », in Edward N. Zalta (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2016.)

Ainsi, face à un système dont les résultats ne sont pas prédictibles avec nos instruments et nos théories, on peut se demander si ce système est gouverné par des lois indéterministes ou par aucune loi ou bien s'il est gouverné par des lois déterministes mais que le système est chaotique.³⁸

³⁸ *Ibid.*

(2) §2. Relativité générale

Il existe des exemples en relativité générale qui remettent en question la vérité du déterminisme. Les singularités nues (*naked singularities*), au contraire des singularités, ne fonctionnent pas de manière déterministe. De telle manière que des choses pourraient disparaître de trous noirs ou apparaître de trous blancs, de manière indéterministe, violant par là le déterminisme.³⁹ Cependant, il n'est pas certain qu'il existe des singularités nues.

(3) §3. Physique quantique

En argumentant que certaines lois de la nature sont probabilistes, on peut conclure que le déterminisme non probabiliste est faux.

Mon argument peut être formalisé de la manière suivante :

Argument tiré de la physique quantique contre le déterminisme non probabiliste

Première prémisse : Le déterminisme non probabiliste est faux si certaines lois de la nature sont probabilistes ;

Deuxième prémisse : Certaines lois de la nature (les lois de la physique quantique) sont probabilistes ;

Conclusion : Le déterminisme non probabiliste est faux.

La première prémisse est la définition que j'ai donnée du déterminisme. J'ai ensuite distingué deux types de déterminismes. D'une part, le déterminisme non probabiliste où la causalité n'admet pas de probabilité mais seulement une détermination unique.

³⁹ *Ibid.*

Par exemple, si A cause toujours B alors la détermination est non probabiliste mais si A cause B dans 40% des cas et C dans 60% des cas, alors le déterminisme non probabiliste est faux car A ne cause pas de manière certaine B ou C mais de manière probabiliste. Dans le deuxième cas, le déterminisme probabiliste est vrai, qui admet que la détermination soit probabiliste ou non.

La deuxième prémisse est la moins évidente à défendre. En effet, il faut montrer que certains phénomènes sont intrinsèquement probabilistes, c'est-à-dire qu'il est, en principe, impossible de les expliquer avec des théories déterministes.

Pour soutenir cette thèse, je prends pour hypothèse l'interprétation de la physique quantique de Copenhague. Selon cette interprétation de la physique quantique, l'usage des probabilités pour décrire des phénomènes n'est pas dû à un manque de connaissance mais constitue un « moyen indispensable de la description » dont on ne peut se passer, même avec la meilleure connaissance de la physique quantique⁴⁰. Selon cette interprétation, les lois de la mécanique quantique sont intrinsèquement indéterministes⁴¹. En effet, une description complète de certaines particules ne suffit pas pour déterminer quand la position, la vitesse et la trajectoire des particules mais seulement une probabilité⁴².

⁴⁰ Michel PATY, « La notion de déterminisme en physique et ses limites », in *Enquête sur le concept de causalité*, Paris, Presses Universitaires de France, coll.« Sciences, histoire et société », 2003, p. 99.

⁴¹ D. PEREBOOM, *Living without Free Will...*, op. cit., p. 71.

⁴² Michael ESFELD, « Physique quantique », in *L'Encyclopédie Philosophique*, coll.« Académique », 2016.

L'interprétation de Copenhague est celle qui est plébiscitée par la majorité de la littérature en physique quantique⁴³. En outre, selon Faye, elle est la théorie qui permet les meilleurs résultats⁴⁴. J'en déduis que cette interprétation de la mécanique quantique rend le déterminisme non probabiliste faux car si les lois de la nature existent, certaines sont probabilistes.

Je note tout de même que des interprétations alternatives existent comme celle de Bohm qui permet d'expliquer la physique quantique de manière déterministe⁴⁵. Selon la théorie de Bohm, les particules ont à tout moment une vitesse et une position alors que selon l'interprétation de Copenhague, on ne peut le faire que de manière déterministe⁴⁶. En outre, Bohm propose un système qui permet, sur base d'une fonction d'onde, de prédire la vitesse et la position future des particules. Bohm a même réussi à montrer que, sous certaines conditions, sa théorie était empiriquement équivalente à celle de Copenhague.⁴⁷

⁴³ Jean BRICMONT, « Contre la philosophie de la mécanique quantique », Louvain-la-Neuve, 1994, p. 4.

⁴⁴ Jan FAYE, « Copenhagen Interpretation of Quantum Mechanics », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Winter 2019., Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2019.

⁴⁵ David BOHM et Henry P. STAPP, « The Undivided Universe: An ontological interpretation of Quantum Theory », *American Journal of Physics*, 62-10, 1 octobre 1994, p. 958-960.

⁴⁶ C. HOEFER, « Causal Determinism »..., *op. cit.* ; M. ESFELD, « Physique quantique »..., *op. cit.*

⁴⁷ C. HOEFER, « Causal Determinism »..., *op. cit.*

Il y a donc, selon Hoefer, une situation d'indécision entre les deux théories, en ce sens que les deux permettent d'obtenir des résultats équivalents (mais les deux sont perfectibles).⁴⁸

On peut donc conclure de cela que les lois de la nature en physique quantique rendent le déterminisme non probabiliste éventuellement faux mais ne rendent jamais faux le déterminisme probabiliste.

c) Conclusion de la Section 1

Dans cette section, j'ai expliqué pourquoi je trouvais l'hypothèse de la vérité du déterminisme (probabiliste surtout) crédible. Pour cela, j'ai avancé deux types d'arguments. D'abord, j'ai avancé un argument plus métaphysique sur la vérité du Principe de Raison Suffisante. Selon cet argument, les arguments par l'inexplicable sont de bons arguments en ce que ces arguments, en tout cas dans certains cas, sont légitimes et qu'il n'est pas possible de distinguer des utilisations légitimes et illégitimes de ces arguments. Cependant, il ne me semble pas que cet argument soit un argument définitif en faveur du PRS. En effet, il est tout à fait possible que des auteurs trouvent un principe qui permette de discriminer entre de bons et de mauvais usages des arguments par l'inexplicable⁴⁹.

Ensuite, j'ai argumenté que la physique permettait de justifier en partie le déterminisme. En effet, nos théories physiques sont aujourd'hui majoritairement déterministes et il est possible d'obtenir des résultats déterministes dans certains systèmes physiques où nous contrôlons bien les différents paramètres. Cependant,

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ À ce propos, voir par exemple: S. KLEINSCHMIDT, « Reasoning Without the Principle of Sufficient Reason »..., *op. cit.*, p. 74 et s.

certaines théories physiques contiennent encore des éléments non déterministes qui pourraient justifier la fausseté du déterminisme. En outre, empiriquement, il est très difficile d'analyser si un système est déterministe car plusieurs systèmes sont chaotiques.

Enfin, l'interprétation de Copenhague de la physique quantique pourrait rendre faux le déterminisme non probabiliste. En effet, cette théorie postule qu'il existe des lois de la nature probabilistes. Cependant, une interprétation concurrente permet de comprendre la physique quantique d'un point de vue déterministe.

Il ne me semble donc pas qu'on puisse affirmer de manière définitive que le déterminisme est vrai mais il existe plusieurs pistes qui permettent de croire que notre monde pourrait être déterministe.

2. SECTION 2. LE LIBRE ARBITRISME EST-IL VRAI ?

Dans le chapitre précédent, j'ai exposé deux types de libre arbitrisme et j'ai argumenté que l'un me semblait plus pertinent que l'autre. Dans cette section, je veux analyser si les deux types de libre arbitrisme (*Simple Conditional Analysis* et *Categorical Analysis*) sont vrais.

Premièrement, il me semble que le libre arbitrisme de la *Simple Conditional Analysis* est parfois vrai. En effet, pour qu'il soit vrai, il faut que, là où un agent choisit de faire autrement, il fasse autrement. Donc, il suffit que l'agent puisse formellement faire autrement. Or, il me semble que ce genre de situations existent. En effet, si maintenant je souhaite ne pas terminer mes études (faire autrement que de continuer mes études), je peux le faire car, si je choisis de le faire, aucune autorité ne m'en empêchera. À tout moment, je peux arrêter de respirer pendant dix secondes (faire autrement que de respirer normalement) puis recommencer. Formellement, je peux également voter pour un autre parti aux élections. Si j'avais voulu voter pour un

autre parti, j'aurais pu le faire. D'autre part, il existe aussi des situations où, si j'avais voulu faire autrement, je n'aurais pas pu. Par exemple si j'étais tétraplégique, je ne pourrais pas courir le 100 mètres en athlétisme (impossible de faire autrement que de ne pas courir le 100 m). Si j'étais prisonnier, je ne pourrais pas aller dans un parc d'attractions. Si je voulais, je ne pourrais pas jouer la 16^e sonate de Mozart au piano maintenant. Je ne pourrais pas empêcher mes cellules de répliquer mon ADN tout en continuant de fonctionner. Par ces exemples, je veux montrer que le libre arbitrisme de la *Simple Conditional Analysis* est vrai car il existe de multiples situations dans lesquelles si nous avions voulu autre chose, nous aurions pu poser un autre acte.

Au contraire, savoir si le libre arbitrisme de la *Categorical Analysis* est vrai me semble plus compliqué. La littérature sur le sujet et les arguments pour montrer la fausseté ou la vérité du libre arbitrisme sont multiples⁵⁰. Raison pour laquelle je propose de partir, dans ce mémoire, de l'hypothèse que le libre arbitre de la *Categorical Analysis* est faux. Dans cette section, je veux montrer pourquoi cette hypothèse est crédible.

Comme je l'ai expliqué *supra*, pour avoir le contrôle suffisant pour être libre, il ne faut pas que le choix de l'agent soit déterminé de manière extérieure ni qu'il soit aléatoire, ni semi-aléatoire. Il faut donc, comme je l'ai expliqué que le choix de l'agent soit une cause première, qu'il ne soit pas causé, ni de manière déterministe, ni de manière aléatoire.

Une manière de prouver la fausseté du libre arbitre est de montrer que les humains ne peuvent pas être des causes premières.

⁵⁰ T. O'CONNOR et C. FRANKLIN, « Free Will »..., *op. cit.*

Selon la définition du libre arbitrisme que j'ai exposée dans le chapitre précédent (que je rappelle dans le syllogisme encadré *infra*), pour qu'une personne soit libre, elle doit pouvoir faire autrement. Toutes choses étant égales par ailleurs, cela implique — entre autres — qu'elle doit pouvoir contrôler la production de ses choix, ceux-ci ne pouvant être ni déterminés de manière extérieure à elle, ni être aléatoires.

Mon argument est le suivant :

L'argument des causes premières contre la vérité du libre arbitrisme

Première prémisse : libre arbitrisme est vrai, si et seulement si la personne est cause première d'au moins un de ses choix;

Deuxième prémisse : Les êtres humains ne peuvent pas être des causes premières de leurs choix ;

Conclusion : le libre arbitrisme n'est pas vrai.⁵¹

J'ai déjà présenté pourquoi il faut être cause première de ses choix pour être libre (la première prémisse de l'argument) dans le chapitre précédent. Pour rappel, vu qu'il

⁵¹ Un argument similaire (appelé le « Basic Argument ») est proposé à propos de la responsabilité morale dans : Galen STRAWSON, « The impossibility of moral responsibility », *Philosophical Studies*, 75-1, 1 août 1994, p. 6 :

“(1) Nothing can be causa sui - nothing can be the cause of itself.

(2) In order to be truly morally responsible for one's actions one would have to be causa sui, at least in certain crucial mental respects.

(3) “Therefore nothing can be truly morally responsible”

faut qu'une personne, pour pouvoir faire autrement, contrôle ses choix, ceux-ci doivent être produits par elle.

La deuxième prémisse peut être défendue de trois manières différentes.

Premièrement, avec l'Argument de la régression à l'infini des choix et des états de G. Strawson. Selon lui, les humains ne peuvent pas être des causes premières car cela impliquerait que les humains aient la capacité de s'autodéterminer. Deuxièmement, par la vérité du déterminisme, le libre arbitrisme serait faux. Troisièmement, par l'argument réductionniste, selon lequel nos états mentaux ne sont que des états physiques, eux-mêmes fruits des lois de la nature. L'hypothèse est que l'émergence, une liberté transcendante ou l'indétermination quantique peut rendre les humains libres.

a) Sous-section 1. Argument de la régression à l'infini des choix et des états de G. Strawson⁵²

G. Strawson présente un argument similaire à l'argument des causes premières défini *supra* pour prouver l'inexistence de la responsabilité morale. Il me semble que ses conclusions peuvent être adaptées concernant l'inexistence du libre arbitrisme car, pour qu'un agent puisse être responsable selon Strawson, il faut qu'il ait un contrôle suffisant.⁵³

Son argument avance que nous ne pouvons être libres parce que nous ne pouvons pas nous autodéterminer indépendamment de ce que nous sommes. En effet, chaque fois que nous effectuons un choix, celui-ci est le fruit de ce que nous sommes. Or, cet état

⁵² G. STRAWSON, « The impossibility of moral responsibility »..., *op. cit.*

⁵³ *Ibid.*

est lui-même le résultat de déterminations antérieures. Il est par conséquent impossible de faire un choix sans se baser sur des préférences et des valeurs déjà présentes en nous.⁵⁴

J'ai adapté l'argument de Strawson (à retrouver en note de bas de page) :

Argument de la régression à l'infini des choix et des états de G. Strawson

Première prémisse : Pour être libre [L], il faut pouvoir contrôler ses choix [C], c'est-à-dire qu'ils ne soient pas exclusivement causés par des éléments extérieurs [X] (L nécessite de contrôler C, c'est-à-dire que C ne soit pas exclusivement dépendant de X)

Deuxième prémisse : Nos choix à un moment t [C_t] sont la traduction de ce que nous sommes au moment t [S_t] (C_t dépend de S_t)

Troisième prémisse : Ce que nous sommes à un moment t dépend de nos choix antérieurs [C_{t-n}], de nos états antérieurs [S_{t-n}] et d'éléments sur lesquels nous n'avons pas de prise [X] (S_t dépend de C_{t-n} et de X)

Quatrième prémisse : Nos choix antérieurs [C_{t-n}] dépendent de ce que nous avons été à ce moment-là [S_{t-n}] (C_{t-n} dépend de S_{t-n})

Cinquième prémisse : Ce que nous avons été [S_{t-n}] dépend de choix anté-antérieurs [C_{t-n-m}] et d'éléments sur lesquels nous n'avons pas de prise [X] (S_{t-n} dépend de C_{t-n-m} etc.)

Régression : Etc., régression à l'infini les S dépendent des C et des X précédents ; les C dépendent des S.

⁵⁴ *Ibid.*

Conclusion intermédiaire : Tous nos choix et nos états dépendent entièrement et ultimement d'éléments extérieurs à nous (tous les S et tous les C dépendent, entièrement et ultimement de X)

Sixième prémisse : *Categorical Analysis*

Conclusion finale : Nous ne sommes pas libres car nos choix dépendent entièrement et ultimement d'éléments extérieurs à nous (Non-L car C dépend exclusivement de X)⁵⁵

⁵⁵ “ (1) Interested in free action, we are particularly interested in actions that are performed for a reason (as opposed to 'reflex' actions or mindlessly habitual actions).

(2) When one acts for a reason, what one does is a function of how one is, mentally speaking. (It is also a function of one's height, one's strength, one's place and time, and so on. But the mental factors are crucial when moral responsibility is in question.)

(3) So if one is to be truly responsible for how one acts, one must be truly responsible for how one is, mentally speaking - at least in certain respects.

(4) But to be truly responsible for how one is, mentally speaking, in certain respects, one must have brought it about that one is the way one is, mentally speaking, in certain respects. And it is not merely that one must have caused oneself to be the way one is, mentally speaking. One must have consciously and explicitly chosen to be the way one is, mentally speaking, in certain respects, and one must have succeeded in bringing it about that one is that way.

(5) But one cannot really be said to choose, in a conscious, reasoned, fashion, to be the way one is mentally speaking, in any respect at all, unless one already exists, mentally speaking, already equipped with some principles of choice, 'P1' - preferences, values, pro-attitudes, ideals - in the light of which one chooses how to be.

(6) But then to be truly responsible, on account of having chosen to be the way one is, mentally speaking, in certain respects, one must be truly responsible for one's having the principles of choice P1 in the light of which one chose how to be.

(7) But for this to be so one must have chosen P1, in a reasoned, conscious, intentional fashion.

La première prémisse est une reformulation du libre arbitrisme de la *Simple Conditional Analysis* et du contrôle nécessaire pour être libre. Par les éléments

(8) But for this, i.e. (7), to be so one must already have had some principles of choice P2, in the light of which one chose P1

(9) And so on. Here we are setting out on a regress that we cannot stop. True self-determination is impossible because it requires the actual completion of an infinite series of choices of principles of choice.

(10) So true moral responsibility is impossible, because it requires true self-determination, as noted in (3).”

(Ibid., p. 6-8.)

- (1) Un acte libre est un acte posé pour une raison⁵⁵
- (2) Tout acte posé pour une raison résulte de notre état mental du moment⁵⁵;
- (3) Pour poser un acte libre, il faut avoir le contrôle de ses états mentaux, au moins partiellement ;
- (4) Pour contrôler ses états mentaux, il faut contrôler la manière dont nos états mentaux naissent.;
- (5) Pour pouvoir contrôler la naissance de nos états mentaux qu'à partir d'un ensemble de préférences, valeurs, etc. (P1) ;
- (6) Mais pour être libre, il faut avoir choisi librement nos préférences, nos valeurs, etc. (P1) ;
- (7) Pour cela, il faut avoir choisi de manière consciente, raisonnée et propre ces éléments ;
- (8) Or pour cela il faut déjà avoir des principes de choix (des valeurs, des préférences) permettant de choisir ces éléments.⁵⁵
- (9) Etc. Cela mène à une régression sans fin. L'autodétermination est impossible car elle requiert de résoudre une infinité de choix et de principes de choix;
- (10) Le libre arbitre est impossible car il requiert l'autodétermination, qui est impossible.

extérieurs (ou X), j'entends soit des éléments déterministes, soit des éléments aléatoires, soit des éléments semi-aléatoires, dont le point commun est que l'agent n'a pas de contrôle dessus.

La deuxième prémisse avance que chacune de nos décisions est le fruit de notre état (ou « ce que nous sommes ») à un moment donné. Par « ce que nous sommes », il faut entendre soit notre état physique soit notre état mental. Nos choix sont ainsi causés par nos désirs, nos valeurs, etc. à ce moment donné. Par exemple, mon choix de manger du chocolat est causé par mon désir d'en manger, par la faim et le manque de sucre que je ressens. Il me semble cohérent d'admettre que nos choix sont causés par nos états mentaux et physiques, car nos choix reflètent ce que nous voulons à un moment, ce qui est un état mental.

La troisième prémisse avance que nos états sont le fruit soit de nos choix précédents soit d'éléments extérieurs à notre esprit. D'une part, nos choix précédents peuvent nous avoir déterminés à nous situer dans l'état dans lequel nous sommes. En effet, notre état dépend de nos états précédents, de nos choix et d'éléments sur lesquels nous n'avons pas de prise car d'une part ce que nous sommes est une évolution de ce que nous avons été et des choix que nous avons faits par rapport à notre mode de vie et nos valeurs, préférences. Les éléments sur lesquels nous n'avons pas de prise influencent également ce que nous sommes comme, par exemple, notre patrimoine génétique, des réactions hormonales, des personnes que nous rencontrés, les informations que nous avons apprises, etc.

La quatrième prémisse est identique à la deuxième prémisse mais se situe antérieurement dans le temps.

La cinquième prémisse est identique à la troisième prémisse mais se situe antérieurement dans le temps.

Selon cet argument chacun de nos choix traduit notre état et chaque état est le fruit de nos choix précédents et d'éléments sur lesquels nous n'avons pas de contrôle.

Par cette régression à l'infini, on peut dire que tous nos choix sont *in fine* basés sur des éléments sur lesquels nous n'avons pas de contrôle. Car nos choix sont basés sur nos états qui sont eux basés sur nos choix précédents et sur des éléments sur lesquels nous n'avons pas de contrôle. Or, lorsque nous avons posé notre premier choix, celui était basé sur un état lui-même uniquement déterminé par des éléments sur lesquels nous n'avons pas de contrôle.

L'élément le plus important de cet argument est que nous ne pouvons pas poser de choix sans partir de nos préférences, de nos valeurs, etc. (ces éléments font partie de notre état). Or ces éléments sont eux-mêmes issus, *in fine*, d'éléments sur lesquels nous n'avons pas de contrôle. Prenons pour hypothèse que nous disposons de libre arbitre. Dans ce cas-là, je ne vois pas comment nous pourrions poser des choix sans être « déterminé » dans notre choix par nos préférences et nos valeurs. Dès que je fais un choix, je le fais au regard de mes valeurs et de mes préférences. Nous ne pouvons donc pas être libres, car tous nos choix reposent sur des éléments sur lesquels nous n'avons pas de contrôle.

b) Sous-section 2. Quelle est la défense réductionniste de la fausseté du libre arbitrisme ?

Mon deuxième argument pour défendre la fausseté du libre arbitrisme consiste à montrer qu'il existe des lois de la nature qui rendent impossible le fait que les êtres humains soient des causes premières de leurs choix.

Pour défendre la deuxième prémisse, je vais utiliser deux arguments. Le premier argument est plus maximaliste et avance qu'il existe des lois de la nature qui

déterminent tous les phénomènes. Le deuxième argument est plus minimaliste et affirme qu'il existe des lois de la nature mais uniquement au niveau microphysique.

(1) §1. Vérité du déterminisme

On peut tout d'abord tenter de prouver la fausseté du libre arbitrisme en reprenant l'hypothèse que le déterminisme est vrai (que j'ai défendu dans la précédente section). En effet, dans ce cas-là, les lois de la nature déterminent tous les phénomènes et le libre arbitrisme est faux car les êtres humains ne peuvent pas être des causes premières de leurs choix.

Dans la section précédente, je n'ai cependant fait que l'hypothèse que le déterminisme était vrai. Je n'ai pas pu prouver que cette doctrine était vraie mais j'ai seulement suggéré qu'elle pouvait être vraie.

(2) §2. Argument réductionniste

L'argument réductionniste défend que les êtres humains ne peuvent pas être des causes premières car leurs actes sont entièrement déterminés par des éléments microphysiques organisés de manière déterministe. Cet argument part de l'hypothèse que le fonctionnement humain (ses états mentaux et ses états physiques) peut être expliqué à partir des éléments microphysiques, ces derniers éléments étant régis par des lois déterministes. Cet argument est donc moins ambitieux que le précédent car il affirme uniquement que les éléments microphysiques sont organisés de manière déterministe. Mais il doit en contrepartie prouver que les états mentaux peuvent être expliqués par les états physiques.

Argument réductionniste contre l'existence des causes premières

Première prémisse : Les choix des êtres humains sont la traduction de leurs états ;

Deuxième prémisse : Tous les états de l'humain, spirituels ou non, peuvent être totalement expliqués à partir du fonctionnement des éléments microphysiques ;

Troisième prémisse : Les causes premières sont impossibles pour les éléments microphysiques car ils sont organisés de manière déterministe ;

Conclusion : Les êtres humains ne peuvent pas être des causes premières de leurs choix.

L'argument réductionniste peut être défendu de la manière suivante :

Première prémisse

La première prémisse est identique à la deuxième prémisse de l'argument de la régression à l'infini que G. Strawson que j'ai exposé *supra*, à savoir que le choix d'une personne peut être compris à partir de l'état (mental et physique) de cette personne au moment où il pose son choix. Ainsi, mon choix au moment t est la traduction de mon état mental en t.

Deuxième prémisse

Deuxièmement, les éléments microphysiques (c'est-à-dire la physique des systèmes moléculaires, atomiques, nucléaire et sous-nucléaire⁵⁶) sont responsables de tous les états de l'être humain. Aussi bien les états de notre esprit que de notre corps. Ainsi,

⁵⁶ « Microphysical », in *The Free Dictionary.* :

“The physics of molecular, atomic, nuclear, and subnuclear systems.”

les états mentaux sont, en fait, des états physiques⁵⁷. Cette hypothèse avance que le fonctionnement des êtres humains n'est, en dernière analyse, que le résultat d'états de la nature antérieurs et d'une série de lois. Par exemple, mes choix, mes réflexes, etc. tout cela peut, ultimement et entièrement être expliqué à partir du fonctionnement des éléments microphysiques. Ainsi, les agencements neuronaux déterminent les états mentaux et ces agencements peuvent être expliqués à partir d'agencements atomiques.

Cependant, on peut objecter à cette thèse que certaines propriétés émergent à partir d'un certain niveau et que l'esprit par exemple n'est pas réductible à la matière, que les éléments microphysiques fonctionnent d'après les lois de la nature mais que peuvent émerger à des niveaux supérieurs de nouveaux phénomènes (qui ne sont pas possibles à un niveau microphysiques) fondateurs du libre arbitre. C'est notamment le cas du principe d'émergence que j'analyserai *infra*.

Troisième prémisse

Troisièmement, les causes premières sont impossibles pour les éléments microphysiques. En effet, pour qu'un événement soit une cause première, il faut qu'il ne soit pas causé, qu'il ne soit pas le résultat de causes antérieures ou de lois physiques. Il faut, pour cela, respecter le principe de la causalité close, c'est-à-dire que tout effet physique a au moins une cause qui est elle-même physique. Donc que tous les effets physiques sont le résultat d'événements antérieurs et de l'application des lois de la nature. Selon Pereboom, par exemple, le fait qu'il n'y ait pas de divergence dans le monde physique par rapport aux prédictions des théories (micro—)physiques tend à confirmer que les lois de la nature ne souffrent pas

⁵⁷ Jaegwon KIM, « The Myth of Nonreductive Materialism », *Proceedings and Addresses of the American Philosophical Association*, 63-3, 1989, p. 31-47.

d'exception à la manière des causes premières⁵⁸. Pour attaquer cette prémisse, il faut soit démontrer qu'il existe des causes premières, soit que les lois de la nature ne s'appliquent pas partout.

Conclusion

Cet argument a le désavantage de se baser sur une prémisse très forte. En particulier, la réduction des états mentaux aux états physiques me semble particulièrement contestable⁵⁹. C'est pourquoi, dans le prochain point, j'aborderai l'argument de l'émergence contre l'argument réductionniste.

Émergence

Le *principe d'émergence* peut être défini comme une « relation entre deux entités, un “émergent” E et sa “base d'émergence” B, de telle manière que l'on puisse affirmer que E dépend de B et que, malgré cette dépendance, E s'avère irréductible à B. Ici, le phénomène d'émergence existerait entre la base d'émergence constituée des éléments microphysiques et un niveau d'organisation supérieur des éléments, l'esprit humain. D'une certaine manière, le niveau supérieur d'organisation serait irréductible au niveau microphysique et aurait des propriétés qui ne pourraient pas être expliquées par le niveau microphysique.

À cela, D. Pereboom répond d'abord qu'il n'a jamais été apporté la preuve de tels phénomènes d'émergence déviant des lois de la microphysique.⁶⁰ Cependant, il ne s'agit pas d'une preuve définitive qu'il n'y a pas d'éléments déviants.

⁵⁸ Derk PEREBOOM, « Determinism al Dente », *Noûs*, 29-1, 1995, p. 28.

⁵⁹ Daniel STOLJAR, « Physicalism », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Winter 2017., Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2017.

⁶⁰ D. PEREBOOM, *Living without Free Will...*, *op. cit.*, p. 74.

En outre, il n'est pas possible que l'organisation de niveaux supérieurs dévie des lois de la microphysique. En effet, comme l'a démontré J. Kim dans son article de 1989, il n'est pas possible que les 4 thèses suivantes soient vraies en même temps :

1. « M_1 dépend (synchroniquement) de P_1 (par exemple, M_1 survient sur P_1) ;
2. M_1 est distinct de P_1 (par exemple, M_1 possède des pouvoirs causaux irréductibles que P_1 ne possède pas) ;
3. Le monde physique est causalement clos, c'est-à-dire, tout effet physique ayant une cause a au moins une cause qui est elle-même physique ;
4. Il ne peut y avoir d'effet causalement surdéterminé (de manière authentique et systématique), c'est-à-dire que, généralement, un effet ne peut posséder plus d'une cause suffisante.

Avec un événement mental M_i et un événement physique P_i (instanciés au temps t_i)
 ».⁶¹

Il faut donc rejeter une des quatre thèses. Généralement, ce sont les thèses 1 et 2 qui sont rejetées^{62,63}. Il reste donc une alternative, soit la deuxième est niée et il faut souscrire au réductionnisme exposé plus haut, car l'événement mental dépend alors de l'événement physique. Soit la première thèse est niée et cela revient à accepter un « dualisme antiréductionniste » car M_1 ne dépend plus de P_1 . Le dualisme

⁶¹ Olivier SARTENAER, « Emergence », in M. KRISTANEK (éd.), *L'Encyclopédie Philosophique*, coll.« version académique », 2018.

⁶² *Ibid.*

⁶³ Cependant, si on rejette la troisième thèse, alors il peut y avoir des causes premières. Mais il faut alors admettre que toute cause physique n'a pas nécessairement une cause physique elle-même. En outre, il faut également démontrer que la troisième prémisse de l'argument réductionniste est fausse.

antiréductionniste est une doctrine selon laquelle la matière et l'esprit sont irréductibles l'un à l'autre et n'interagissent pas.⁶⁴

Si un principe d'émergence existe, l'émergent — ici l'esprit humain — sera nécessairement contraint par les lois de la base d'émergence — ici les lois de la nature — en vertu du *Causal Inheritance Principle* selon lequel : « *If mental property M is realized in a system at t in virtue of physical realization base P, the causal powers of this instance of M are identical with the causal powers of P* »⁶⁵. Un émergent ne peut donc pas avoir des pouvoirs causaux différents de la base d'émergence. Or, si l'esprit est contraint causalement par les lois de la nature, il ne peut être libre car il ne peut disposer d'un pouvoir causal différent de la base d'émergence ou qui divergerait des lois qui gouvernent le niveau d'émergence. Or, si tel est le cas, l'esprit ne peut être cause première si sa base d'émergence ne peut être cause première.⁶⁶

Le *Causal Inheritance Principle* peut être défendu par le fait que s'il était faux, la troisième thèse (pour rappel : *Le monde physique est causalement clos, c'est-à-dire, tout effet physique ayant une cause a au moins une cause qui est elle-même physique*) serait fausse car un phénomène physique aurait une cause non physique.⁶⁷

⁶⁴ O. SARTENAER, « Emergence »..., *op. cit.*

⁶⁵ Jaegwon KIM, « Multiple Realization and the Metaphysics of Reduction », *Philosophy and Phenomenological Research*, 52-1, 1992, p. 1-26.

⁶⁶ D. PEREBOOM, *Living without Free Will...*, *op. cit.*, p. 70-78 ; J. KIM, « Multiple Realization and the Metaphysics of Reduction »..., *op. cit.*

⁶⁷ J. KIM, « Multiple Realization and the Metaphysics of Reduction »..., *op. cit.*, p. 18.

c) Sous-section 3. Le compatibilisme est-il vrai ?

Une solution pour prouver la vérité du libre arbitrisme pourrait être de prouver que malgré la vérité du déterminisme et l'absence de pouvoir causal des êtres humains, les êtres humains pourraient disposer de libre arbitre. Ainsi, les lois physiques indéterministes (comme certaines lois de la physique quantique) permettraient aux personnes de *faire autrement* car leur choix ne serait pas déterminé.

Cette indétermination de certains phénomènes pourrait laisser une place pour le libre arbitre car pour certains phénomènes, on ne peut pas dire de manière anticipative quel sera leur effet. Il y a une probabilité de x que l'effet soit A et une probabilité de $1-x$ que l'effet soit B. Dans cette indétermination, les individus auraient la possibilité de faire autrement.

Cette thèse doit, il me semble, être rejetée pour trois raisons. D'abord, il faudrait prouver que l'indétermination quantique a un effet conséquent et suffisamment élevé pour permettre d'induire des effets à un niveau équivalent à nos actes (un niveau macroscopique et non seulement microscopique comme les particules dont il est question dans la physique quantique). Notre système neuronal par exemple est extrêmement complexe et fait entrer en jeu de très nombreux neurones. Pour faire autrement, un très grand nombre de neurones auraient dû se trouver dans une situation différente, ce qui rend la possibilité de faire autrement très faible⁶⁸.

Deuxièmement, les lois de la physique sont indéterminées. Cela implique une incertitude au niveau quantique sur ce que sera notre choix. Les humains n'ont pas véritablement de contrôle sur cette indétermination et ce manque de contrôle nous

⁶⁸ Sauf éventuellement si notre cerveau ou notre système nerveux est un système chaotique.

empêche de poser véritablement un choix libre. Ainsi, l'indéterminisme quantique ne satisfait pas la condition de contrôle que j'ai exposé *supra*.⁶⁹

Troisièmement, il y aura un problème *wild coincidence*⁷⁰ car il est hautement improbable que le choix des individus corresponde à l'organisation de particules du niveau quantique. En effet, vu que l'indétermination quantique est probabiliste, plus le nombre de choix est grand plus il devra tendre vers une certaine probabilité préétablie. Par exemple, la probabilité de faire A sera à terme proche de 30%. Par exemple, mon choix d'aller en cours sera à terme de 30%. Or le fait que la probabilité soit prédéterminée fait que mon choix ne sera pas libre car il devra tendre vers cette proportion.⁷¹

d) Conclusion de la Section 2

Dans cette section, après avoir démontré que le libre arbitrage de la *Simple Conditional Analysis* était vrai, j'ai montré en quoi l'hypothèse de la fausseté du libre arbitrage de la *Categorical Analysis* me semblait crédible. Tout d'abord, j'ai présenté l'argument de la régression à l'infini de G. Strawson. Selon cet argument, nous ne pouvons être libres, car nous ne pouvons nous autodéterminer qu'au regard de ce que nous sommes et ce que nous sommes dépend *in fine* d'éléments sur lesquels nous n'avons pas de contrôle. Il serait cependant possible de montrer que cet argument est faux en montrant qu'il est possible de s'autodéterminer, au moins partiellement, sans égard à ce que nous sommes. Néanmoins, je ne vois pas de quelle manière cela serait possible.

⁶⁹ D. PEREBOOM, *Living without Free Will...*, *op. cit.*, p. 76-81.

⁷⁰ La *wild coincidence* est un événement douteux car hautement improbable

⁷¹ D. PEREBOOM, *Living without Free Will...*, *op. cit.*, p. 79 et s.

Ensuite, j'ai présenté deux défenses de l'argument des causes premières. Le premier argument était basé sur la vérité du déterminisme exposée dans la section précédente. Cependant, comme je l'ai expliqué *supra*, je n'ai pas donné de preuve absolue de la vérité du déterminisme et cet argument doit donc être compris avec modération. Le deuxième argument était basé sur le fait que nos états mentaux peuvent être expliqués à partir du fonctionnement des éléments microphysiques. Or, ces éléments se comportent de manière déterministe. J'ai ensuite abordé l'objection de l'émergence à cet argument selon laquelle il existerait des propriétés émergentes des états mentaux qui expliqueraient que les états mentaux ne se réduisent pas aux états physiques. Et cela rendrait fausse la prémisse selon laquelle les états mentaux peuvent se réduire aux états physiques. J'ai alors montré qu'en adoptant le point de vue émergentiste, il fallait alors soit adopter une doctrine dualiste antiréductionniste soit admettre que les états mentaux ne peuvent pas avoir des pouvoirs causaux différents de la base d'émergence. Dans ce dernier cas, le libre arbitrisme est faux car l'esprit humain ne peut pas être cause première de ses choix.

Enfin, je me suis demandé si des lois de la nature probabiliste pouvaient rendre vrai le libre arbitrisme (et donc aussi le compatibilisme). J'ai conclu par la négative notamment parce que les individus n'avaient pas le contrôle nécessaire pour faire autrement.

C. CHAPITRE 3. LES INDIVIDUS DÉTERMINÉS PEUVENT-ILS ENCORE ÊTRE MUS ?

Si, comme j'en ai fait l'hypothèse, le libre arbitrisme est faux parce que les comportements des humains sont déterminés par des éléments extérieurs à eux, alors une série de conséquences découlent de cela. Dans la prochaine partie, j'examinerai les conséquences pour la responsabilité morale en général. Dans ce chapitre, je voudrais expliciter pourquoi il me semble que les individus, même s'ils sont déterminés, peuvent toujours être mus par tel ou tel élément. Les conclusions de ce chapitre me permettront de justifier certains usages de la responsabilité et de l'éthique.

Dans un monde sans libre arbitre, les individus agissent selon les causes qui les déterminent. Ce qui motivera les individus à agir de telle ou de telle manière sera le fait des causes qui les détermineront. Si on souhaite changer les comportements des individus alors il faut changer les causes qui vont déterminer leurs comportements. Par exemple, si je veux que les individus déclarent tous leurs impôts, alors je dois faire en sorte que les individus soient déterminés à vouloir déclarer leurs impôts (par exemple en condamnant les fraudeurs à de lourdes peines ou en faisant en sorte que la fraude fiscale soit très mal perçue par une large part de la population).

Il me semble que des sciences comme la sociologie ou la psychologie permettent, en partie, d'expliquer ce qui détermine les individus à agir. Par exemple, le fait d'être issu de tel milieu social va favoriser l'émergence de telles préférences, qui va se traduire dans le fait que l'individu pose tel ou tel acte. Ainsi, il s'agira, pour changer le comportement des individus (par exemple pour les orienter vers des comportements jugés utiles socialement) d'agir pour générer la cause qui déterminera l'individu à agir d'une telle manière. C'est-à-dire qu'il s'agira pour changer le comportement des individus de changer les causes qui vont déterminer les

individus à agir de telle ou de telle manière. Par exemple, si mon action est guidée par mes désirs, eux-mêmes déterminés, alors pour que mon action change, il faudra changer mes désirs.

En outre, il se peut que des individus, déterminés, agissent selon des motifs rationnels et hésitent longuement en pesant le pour et le contre de chaque décision. Cela n'est nullement contradictoire avec le déterminisme. En effet, on peut être déterminé à agir rationnellement et à peser calmement le pour et le contre de chaque argument. La seule chose qui change est que leur choix final est déterminé par certaines causes. Par exemple, un futur étudiant peut longuement hésiter devant son choix d'étude et choisir telle filière pour des motifs rationnels, le tout, en étant déterminé par certaines causes (son éducation par exemple) à faire ce choix-là.

La connaissance de ce fait-là (que les individus sont déterminés et que certaines causes sur des individus peuvent produire certains effets) peut, elle aussi, déterminer des agents à se comporter d'une certaine manière.

Par exemple,

- si je suis déterminé à avoir
 - un comportement rationnel (c'est-à-dire que des motifs d rationnels sont plus susceptibles de me convaincre et de me pousser à l'action que d'autres motifs),
 - des valeurs égalitaristes,
 - la volonté que le monde fonctionne selon un modèle égalitariste
- et que la lecture d'un livre me détermine à croire que le déterminisme est vrai et
- que la lecture d'ouvrages de sociologie me détermine à être convaincu que
 - la meilleure manière de provoquer un changement social est de persuader ses concitoyens du bienfondé de son modèle de société.
 - La meilleure manière de persuader ses concitoyens est d'aller leur parler en rue.

Alors je vais être déterminé à aller parler à des gens en rue pour les convaincre que le modèle égalitariste est le meilleur.

Ainsi, un changement complet du fonctionnement économique et social des sociétés est tout à fait possible dans un cadre déterministe. Il suffit pour cela qu'il y ait des causes qui déterminent à avoir ces effets. Par exemple, si des millions de personnes sont (déterminées à être) convaincues que le modèle égalitariste est le meilleur, alors il se peut que la société se tourne vers un modèle égalitariste.

Il n'y a donc pas de fatalité si le déterminisme est vrai. Les événements ne se produisent que si certaines causes les déterminent à se produire. Si demain, il y a les causes nécessaires pour que cesse l'exploitation de l'homme par l'homme, elle cessera. Un enfant né dans un milieu très pauvre n'est pas d'office destiné à vivre dans un milieu pauvre toute sa vie. Il se peut que des causes le déterminent à changer de milieu social (par exemple, une rencontre particulière ou un talent particulier qu'il développe).

D. CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Dans cette partie, j'ai démontré que le déterminisme était probablement vrai et que le libre arbitrisme était probablement faux.

Premier chapitre

Pour cela, j'ai d'abord défini, dans le premier chapitre ce qu'étaient les concepts de déterminisme et de libre arbitrisme.

J'ai défini le déterminisme comme la doctrine selon laquelle tous les éléments matériels et spirituels (s'ils sont distincts des éléments matériels) se comportent de manière déterministe d'après les lois de la nature. J'ai ensuite distingué le déterminisme probabiliste du déterminisme non probabiliste qui se distinguait par leur statut de vérité en cas d'existence de lois de la nature probabilistes.

Dans la deuxième section, j'ai défini le libre arbitrisme comme une doctrine du fonctionnement de l'esprit humain selon laquelle certains êtres humains — au moins — disposent de libre arbitre. Le libre arbitre étant défini comme *la capacité d'un agent de faire autrement*⁷². J'ai ensuite distingué deux types de capacité de faire autrement. D'une part, selon la *Simple Conditional Analysis*, un individu peut faire autrement si et seulement si, là où S choisit de faire autrement, S fera autrement. D'autre part, selon la *Categorical Analysis*, Un agent S a la capacité de choisir et de faire autrement que ϕ au temps t si et seulement si, il était possible — toutes choses étant égales par ailleurs jusqu'à t — pour l'agent de choisir autrement ou d'agir autrement que ϕ en t . J'ai alors montré pourquoi la *Categorical Analysis* me semblait plus cohérente comme approche du libre arbitre que la *Simple Conditional Analysis*. Ensuite, j'ai exposé la capacité de contrôle dont les individus devaient disposer pour

⁷² T. O'CONNOR et C. FRANKLIN, « Free Will »..., *op. cit.*

pouvoir faire autrement. Un agent doit pouvoir contrôler la production de ses choix tels que ceux-ci ne sont ni déterminés de manière extérieure à son esprit, ni ne soient le fruit d'un élément aléatoire (par exemple une loi de la nature probabiliste) ni un élément semi-aléatoire et semi-probabiliste.

Dans la troisième section, j'ai analysé de quelle manière le déterminisme et le libre arbitrisme étaient compatibles. J'en ai conclu qu'ils pouvaient être respectivement vrais ou faux sans que cela pose un problème sauf la *Conditional Analysis* qui ne peut être vraie si le déterminisme est vrai.

Deuxième chapitre

Dans le deuxième chapitre, j'ai justifié l'hypothèse — que je prendrai pour ce mémoire — selon laquelle le déterminisme (probabiliste en tout cas) est vrai et le libre arbitrisme de la *Categorical Analysis* est faux (le libre arbitrisme de la *Simple conditional Analysis* est, quant à lui, parfois vrai).

J'ai justifié la vérité du déterminisme par deux arguments. Premièrement, j'ai montré en quoi le Principe de Raison Suffisante pouvait être vrai et ce que cela permettait de justifier la vérité du déterminisme. Ensuite, j'ai montré que les théories et les expériences en physique permettent d'entrevoir que le déterminisme est vrai. Cependant, j'ai montré en quoi cette preuve était limitée. J'ai ensuite démontré pourquoi l'interprétation de Copenhague rendait faux le déterminisme non probabiliste (sans pour autant nuire au déterminisme probabiliste) mais que l'interprétation concurrente de la physique quantique — l'interprétation de Bohm — rendait vrai le déterminisme non probabiliste.

J'ai ensuite démontré pourquoi le libre arbitrisme de la *Categorical Analysis* me semblait faux. L'argument de la régression à l'infini de G. Strawson rend en effet faux le libre arbitrisme car il est impossible de s'autodéterminer indépendamment de ce que nous sommes. Or, ce que nous sommes est, *in fine* le fruit d'éléments sur

lesquels nous n'avons pas de contrôle. Dans la deuxième partie de la section, j'ai montré que nous ne pouvions pas être libres, car les êtres humains ne peuvent pas être des causes premières. Il y a deux façons de montrer cela. Soit en montrant que le déterminisme est vrai, c'est ce que j'ai montré dans la précédente section (avec quelques limites cependant). Soit en montrant que les éléments microphysiques se comportent de manière déterministe et que nos états mentaux se réduisent à des états physiques. Concernant cette hypothèse, j'ai montré qu'elle était contestée — notamment par le principe d'émergence. J'ai alors essayé de montrer comment cette objection pouvait être surmontée. Enfin, j'ai montré en quoi des lois de la nature probabilistes ne pouvaient pas rendre le libre arbitrisme vrai.

Troisième chapitre

Dans le troisième chapitre, j'ai montré que malgré la vérité du déterminisme et la fausseté du libre arbitrisme de la *Categorical Analysis*, il était toujours possible de changer le comportement des individus, pourvu qu'on sache ce qui motive les individus à se comporter de telle ou de telle façon.

II. PARTIE II. LA RESPONSABILITÉ EXISTE-T-ELLE ? QUELLE CONSÉQUENCE EN TIRER ?

Dans cette partie, je vais analyser si les individus peuvent être responsables moralement et déterminés (ou non libres). En effet, sans possibilité de faire autrement, il me semble compliqué d'admettre que les personnes peuvent faire autrement.

J'appellerai la doctrine qui postule que les personnes peuvent être responsables moralement le « responsabilisme ».

Pour cela, je partirai des concepts et des conclusions développés dans la première partie⁷³ de ce mémoire. Après avoir introduit plus avant cette partie en présentant l'intérêt de la question et la définition de la responsabilité, j'analyserai si les individus déterminés peuvent être moralement responsables. Dans le deuxième chapitre, j'analyserai si les obligations morales et la notion de bien et de mal ont encore un sens dans un cadre déterministe. Dans le troisième chapitre, j'analyserai s'il est nécessaire de rendre les individus moralement responsables pour des raisons pratiques.

⁷³ Par souci de simplicité, je ne reprendrai, pour définir le libre arbitrisme, que l'approche de la *Categorical Analysis* qui me semble la meilleure.

A. ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Comme introduction, je souhaite présenter la définition de la responsabilité morale que je vais utiliser dans ce chapitre puis expliquer en quoi la notion de responsabilité me semble pertinente.

1. QU'EST-CE QUE LA RESPONSABILITÉ MORALE ?

Je définis la responsabilité (morale) comme « une relation qui permet une évaluation morale entre un sujet et un événement (ou un fait) qui justifie le blâme ou la louange »^{74&75}. D'après cette définition, la responsabilité ne concerne que les sujets dans leurs actions ou leurs omissions et les conséquences de celles-ci.⁷⁶

Cette définition de la responsabilité s'oppose par exemple à la responsabilité comprise comme une vertu. Dans ce cas, la responsabilité désigne un ensemble de comportements vertueux qu'un individu adopte. Par exemple, un étudiant responsable (ensemble de vertus) va aux cours tous les matins. Au contraire, selon la définition de la responsabilité morale, l'étudiant est responsable d'aller en cours, c'est-à-dire qu'on pourra émettre un jugement moral sur lui s'il ne va pas en cours.

Cette définition s'oppose aussi à des cas de responsabilité uniquement causale qui n'appellent pas de jugements moraux. Ce que je vise par responsabilité causale est le fait qu'un agent a eu un rôle causal dans la réalisation d'un événement. Par exemple,

⁷⁴ Simon-Pierre CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale », in *L'Encyclopédie Philosophique*, coll.« version académique », 2017.

⁷⁵ Carl GINET, « In Defense of the Principle of Alternative Possibilities: Why I Don't Find Frankfurt's Argument Convincing », *Philosophical Perspectives*, 10, 1996, p. 403.

⁷⁶ S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.*

un mélange de Na_2O et de HCl est responsable de la création d' H_2O et de NaCl , sans que cela appelle de blâme et de louange sur le comportement de ces composés chimiques. Ou encore, on peut dire qu'une personne qui a été manipulée pour commettre un meurtre est responsable causalement du crime en ce qu'elle a eu un rôle déterminant dans l'acte. Cependant, elle n'en est pas moralement responsable puisqu'elle n'est pas susceptible d'être blâmée pour son acte.⁷⁷

La responsabilité (morale) ici définie justifie donc le blâme et la louange qui sont des termes qui recouvrent respectivement l'ensemble des jugements moraux (négatifs et positifs) à propos d'une personne responsable d'une action.

2. POURQUOI TRAITER DE LA RESPONSABILITÉ DES INDIVIDUS ?

La notion de responsabilité est au cœur de nos vies, de nos discours et de nos sociétés. Je voudrais illustrer cela par trois notions intimement liées à la responsabilité et qui façonnent notre manière d'envisager les relations humaines et les positions sociales notamment.

Premièrement, il me semble que le mérite est un principe de justification qui permet de justifier l'attribution d'avantages ou de positions sociales à des individus en fonction de leur valeur⁷⁸. Par exemple, le travail supplémentaire que certains ont ou auraient fourni — par exemple dans leur éducation — serait alors récompensé par un emploi avec davantage de responsabilités, plus prestigieux ou mieux rémunéré.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Agnès VAN ZANTEN, « La fin de la méritocratie ? Les stratégies éducatives des classes moyennes et supérieures — Education et Politiques ».

Deuxièmement, la notion de *responsabilité individuelle*. Celle-ci me semble particulièrement exacerbée dans le cadre de certains discours sur la crise climatique voire plus largement sur les problèmes écologiques. Des discours politiques insistent sur fait que le changement est de la responsabilité de tous, individuellement. Et que les problèmes demeurent parce que des pans de la population n'ont pas fait « leur part ». La notion de responsabilité est ici centrale pour encourager les individus à adopter des comportements écologiquement vertueux.

Troisièmement, en matière de justice pénale, la notion de *rétribution* tient un rôle clé. La rétribution est une approche qui vise à adopter une attitude punitive (ou de récompense) à l'égard d'un individu uniquement pour répondre à un acte « mauvais » (ou bon) sans égard aux conséquences de la punition (ou de la récompense)⁷⁹. Par exemple, puisqu'une personne comme M. Dutroux a commis des atrocités, il faut qu'elle soit punie, voire condamnée à mort du fait de sa faute.

Si, comme je le montrerai, il faut conclure à l'irresponsabilité des individus, l'usage social de la responsabilité (dont font partie, entre autres, ces trois exemples) doit être questionné. Or cet usage apparaît au cœur de nos interactions sociales et de nos réflexions. Ainsi, je devrai me questionner sur le fait que la notion sociale de responsabilité (le fait que les individus croient à la responsabilité) a un intérêt même si les individus ne sont pas responsables.

⁷⁹ Gregg CARUSO, « Skepticism About Moral Responsibility », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Spring 2018., Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2018.

B. CHAPITRE 1. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA FAUSSETÉ DU LIBRE ARBITRISME SUR LE RESPONSABILISME ?

Dans la première section de ce chapitre, je recours à une première approche de la responsabilité, le Principe des Possibilités Alternatives (PPA) pour déterminer si un individu est responsable moralement ou pas. Ensuite, je m'attache à démontrer que les individus ne sont pas responsables si le libre arbitrisme est faux selon le PPA. Dans la deuxième section, je présenterai la critique du PPA de H. Frankfurt et son approche de la responsabilité. Dans la troisième section, je proposerai une approche critique de celle de Frankfurt, celle de D. Pereboom.

Dans la quatrième section, j'analyserai si les individus ont encore des obligations morales s'ils sont déterminés.

1. SECTION 1. LE PRINCIPE DES POSSIBILITÉS ALTERNATIVES

Dans cette section j'analyserai successivement la définition, la justification du Principe des Possibilités Alternatives et la possibilité pour un individu déterminé d'être responsable.

a) Sous-section 1. Quelle est la définition du Principe des Possibilités Alternatives ?

Comme déjà précisé dans l'introduction, la première approche de la responsabilité morale est le *principe des possibilités alternatives* (PPA), il s'énonce comme suit :

« Un agent est responsable d'une action ϕ seulement si cet agent avait pu faire autrement que ϕ (y compris en omettant d'agir) »⁸⁰.

Le PPA s'articule de la manière suivante avec le libre arbitrisme :

Un individu est libre s'il peut faire autrement (définition du libre arbitrisme)

Un individu est responsable de son acte s'il avait pu faire autrement (PPA)

Un individu est responsable si et seulement s'il est libre

Prenons l'exemple suivant : soit A, qui dispose de libre arbitre et qui ne va pas en cours à l'université. Il sera jugé responsable de ne pas y être allé car il aurait pu y aller. Prenons un autre exemple : si ce même individu sauve un enfant de la noyade, il sera considéré comme responsable d'avoir sauvé cet enfant car il aurait pu ne pas le sauver.

Le PPA fait du libre arbitre une condition nécessaire de la responsabilité puisqu'il est nécessaire de pouvoir faire autrement pour être responsable. Dès lors, les conclusions de la première partie sur l'existence du libre arbitre peuvent s'appliquer dans ce chapitre comme nous le verrons *infra*. Par exemple, si lors d'un épisode de folie, je tue une personne, je ne serai pas responsable car je n'étais pas libre (je ne pouvais pas faire autrement) au moment des faits.

⁸⁰ S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.*

b) Sous-section 2. Quelle est la justification du Principe des Possibilités Alternatives ?

Le PPA peut être justifié de la façon suivante (je reprends le syllogisme à S.P. Chevarie Cossette dans son article sur la responsabilité morale⁸¹, qui le tire de l'article de D. Widercker⁸²) :

Argument de D. Widerker pour justifier le PPA

« **Première prémisse** : Si un sujet est *blâmable* pour une action (ou s'il est responsable d'une action mauvaise), alors il a enfreint l'un de ses *devoirs*. [Blâme implique obligation]

Seconde prémisse : Si un sujet *doit* poser une action, alors il *peut* la poser. [Obligation implique possibilité]

Conclusion : Si un sujet est *blâmable* pour une action (ou s'il est responsable d'une action mauvaise), alors il *pouvait* agir autrement (c'est-à-dire qu'il pouvait satisfaire son devoir). »⁸³ [Blâme implique pouvoir]

⁸¹ *Ibid.*

⁸² David WIDERKER, « Frankfurt's Attack on the Principle of Alternative Possibilities: A Further Look », *Noûs*, 34-s14, 2000, p. 181-201.

David WIDERKER, « Frankfurt's Attack on the Principle of Alternative Possibilities: A Further Look », *Noûs*, 34-s14, 2000, p. 192 : "1. An agent S is morally blameworthy for doing A only if in the circumstances it would be morally reasonable to expect S not to have done A. 2. If S could not have avoided doing A, then on pain of expecting him to have done the impossible, it would be morally unreasonable to expect him not to have done A. 3. Hence, if S could not have avoided doing A, then S is not morally blameworthy for doing A."

⁸³ S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.*

La *première prémiss*e peut être justifiée à partir de l'argument suivant. On ne peut blâmer les individus que s'ils ont enfreint un devoir car il me semble qu'on ne blâme que les individus qui ont enfreint un de leurs devoirs. Un blâme accompagne nécessairement un devoir de la personne. Car la répréhension morale n'a de sens que si quelque chose était attendu de l'individu. En effet, je ne vois pas de situation où une personne serait blâmée alors qu'il n'a été à l'encontre d'aucun des devoirs qui lui incombent. Il serait incohérent par exemple qu'un professeur qui indique à ses étudiants qu'il n'est pas nécessaire d'assister aux cours (pas de devoir) se mette ensuite à blâmer tous les absents. *A contrario* par exemple, si je suis blâmé par mes professeurs pour ne pas avoir assisté aux cours, c'est parce que j'avais le devoir d'y assister.

La *seconde prémiss*e me semble pouvoir être justifiée à partir du principe qu'on ne peut exiger l'impossible. On ne peut exiger d'une personne quelque chose qu'elle ne peut pas faire. Le devoir implique le pouvoir. Par exemple, un professeur ne peut exiger qu'un étudiant retenu par la police assiste à son cours. Vu que l'étudiant ne peut — matériellement — pas assister aux cours, on ne peut pas exiger qu'il y assiste.

À partir de cet argument, il me semble que nous pouvons affirmer que le Principe des Possibilités Alternatives est une approche de la responsabilité qui exige, pour que les individus soient responsables, qu'ils puissent faire autrement car la possibilité de faire autrement permet de justifier le blâme (et, *a contrario*, la louange).

c) Sous-section 3. Possibilité d'être responsable

Il me semble que si le déterminisme est vrai alors les individus ne peuvent pas être responsables. Je montre cela à partir de l'argument de l'absence de pouvoir pour en faveur de l'incompatibilité entre le déterminisme et le responsabilisme :

Argument de l'absence de pouvoir pour l'incompatibilité entre le déterminisme et le responsabilisme

Première prémisse : La responsabilité implique le pouvoir ;

Deuxième prémisse : Si le déterminisme est vrai alors les individus n'ont pas la capacité de faire autrement ;

Troisième prémisse : Pour pouvoir faire autrement, il faut avoir la capacité de faire autrement ;

Conclusion : Si le déterminisme est vrai alors les individus ne peuvent pas être responsables moralement.

La première prémisse est la conclusion de l'argument que j'ai exposé pour défendre le PPA.

J'ai défendu la deuxième prémisse dans la première partie. J'y ai argué que si le déterminisme est vrai alors le libre arbitrisme (de la *Categorical Analysis*) est faux.

La troisième prémisse me permet de faire le lien entre le PPA et la *Categorical Analysis*. Il me semble que la capacité de faire autrement suppose que les individus ont la possibilité de faire autrement. En effet, pour être capable de x, il faut avoir la possibilité de x. Car il me semble que la capacité désigne une faculté qui peut être mise en œuvre par l'agent alors que le pouvoir n'est, ici, qu'une faculté qui pourrait être mise en œuvre dans des conditions particulières. Par exemple, si je suis devant un clavecin, j'ai la possibilité de jouer la Sarabande de Haendel mais je n'en ai pas forcément la capacité. Je n'en aurai la capacité que si j'ai la technique musicale. De même, j'ai la possibilité de ne pas jouer la Sarabande si, formellement, aucun obstacle ne m'empêche de ne pas jouer ce morceau. Au contraire, j'aurai la capacité de faire autrement si j'ai réellement la possibilité de ne pas jouer ce morceau (je ne suis pas déterminé à le faire).

De cet argument, on peut donc conclure que les individus déterminés ne sont pas responsables moralement d'après le PPA. Cependant, H. Frankfurt va critiquer cette approche de la responsabilité à partir d'un exemple célèbre.

2. SECTION 2. ARGUMENTS DE H. FRANKFURT SUR LA RESPONSABILITÉ MORALE⁸⁴

Le Principe des Possibilités Alternatives peut être critiqué dans sa seconde prémisse. En effet, il se peut qu'un individu ne puisse pas faire autrement sans pour autant qu'il soit responsable de son acte.

a) Sous-section 1. Critique du PPA

H. Frankfurt part du Principe des Possibilités Alternatives pour définir la responsabilité morale. Il va critiquer ce principe en arguant qu'il est faux ou à tout le moins qu'il doit être fortement repensé. Selon Frankfurt, la coercition ou l'impossibilité de faire autrement⁸⁵ rend, parfois, les agents irresponsables de leurs actes (le PPA est donc parfois vrai). Mais il existe des circonstances dans lesquelles la personne peut être en partie responsable de l'acte bien qu'elle ait été contrainte. En effet, il se peut qu'une personne ne puisse pas faire autrement mais soit tout de même responsable moralement car l'acte correspondait à ce qu'elle voulait.⁸⁶

Frankfurt, prend un exemple où une personne A fait tout pour qu'une personne B fasse X. À n'intervient pour contraindre B que si B ne suit pas le chemin qui mène à X (A utilise des procédés irrésistibles). Au final, B fait ce que souhaite A sans que ce

⁸⁴ H.G. FRANKFURT, « Alternate Possibilities and Moral Responsibility »..., *op. cit.*

⁸⁵ La coercition ou l'impossibilité de faire autrement sont des synonymes.

⁸⁶ H.G. FRANKFURT, « Alternate Possibilities and Moral Responsibility »..., *op. cit.*

dernier ait à faire quoi que ce soit. Ainsi, B ne pouvait pas faire autrement, mais il est irraisonnable de dire que B est irresponsable d'avoir fait X. De manière concrète, disons que je suis un agent libre et qu'un neurochirurgien veuille absolument que je sèche les cours. Pour cela, il implante dans mon cerveau un dispositif tel que si je vais en cours, je désirerai subitement ne plus y aller. Mais si je désire ne pas y aller, le dispositif n'est pas enclenché. Supposons que je ne veuille pas aller en cours, que je n'y aille pas et que le dispositif ne soit, en conséquence, pas enclenché. Dans ce cas-là, argumente Frankfurt, je serai tout de même responsable de ne pas être allé en cours. Car c'était bien ma volonté de ne pas y aller.⁸⁷

B est donc responsable et ne disposait pas de la possibilité de faire autrement. Bien qu'une personne ne puisse pas agir autrement, il est possible qu'elle ait agi exactement de la même manière que si elle avait pu agir autrement. Le fait qu'une personne ne puisse pas faire autrement n'implique pas qu'elle aurait fait autrement si elle en avait été capable. Le principe de possibilité alternative est donc faux, car il existe des cas où une personne est responsable bien qu'elle n'ait pas pu faire autrement. Donc quand une personne nous dit qu'elle n'a pas pu faire autrement, on l'excuse non pas parce qu'elle n'a pas pu faire autrement, mais parce qu'elle a été contrainte, contre son gré, de faire quelque chose.⁸⁸

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Ibid.*, p. 833-834.

b) Sous-section 2. Approche de la responsabilité morale⁸⁹

H. Frankfurt ayant critiqué le Principe de Possibilités Alternatives (*c.-à-d.* « une personne est moralement responsable pour ce qu'elle a fait si elle a pu faire autrement »⁹⁰), y substitue le Principe de Possibilités Alternatives Revisité : « une personne n'est pas responsable moralement pour ce qu'elle a fait si elle a fait cette chose seulement parce qu'elle ne pouvait pas faire autrement »⁹¹.

Cette vue est, selon Frankfurt, compatible avec le déterminisme. Une personne peut être causalement déterminée à faire X, mais si la personne souhaitait véritablement faire X, alors elle est moralement responsable de X.⁹²

Pour expliquer ce qu'est un acte libre, Frankfurt distingue les désirs de premier et de second ordre. Les désirs de premier ordre sont des désirs orientés vers des objets. Par exemple, « je désire manger du chocolat » ou « je désire écouter le Requiem en ré mineur de Mozart ». Les désirs de second ordre sont des désirs de désir. Par exemple, « je désire aimer la musique de Chopin » ou « je désire aimer le chocolat noir à 99% ».⁹³ La distinction entre ces deux types de désirs permet de cerner là où se joue

⁸⁹ H.G. FRANKFURT, « Freedom of the Will and the Concept of a Person »..., *op. cit.* ; S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.*

⁹⁰ “a person is morally responsible for what he has done only if he could have done otherwise”

⁹¹ : “a person is not morally responsible for what he has done if he did it only because he could not have done otherwise”

⁹² H.G. FRANKFURT, « Alternate Possibilities and Moral Responsibility »..., *op. cit.*, p. 838-839.

⁹³ S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.*

la question de la responsabilité et du libre arbitre. Notions qui chez Frankfurt ne recouvrent pas les mêmes réalités (au contraire du PPA par exemple).

En effet, une personne dispose de *libre arbitre* lorsqu'elle est libre de vouloir ce qu'elle veut vouloir. Cela signifie qu'elle a le pouvoir de s'identifier à un désir de premier ordre ou à un autre désir⁹⁴. Frankfurt dit à ce propos « tout comme la question de la liberté d'agir pour un agent dépend de si l'action est voulue, la question de la libre volonté dépend de si la volonté est voulue. »⁹⁵ Pour être libre, il faut donc que « *a person has done what he wanted to do, that he did it because he wanted to do it, and that the will by which he was moved when he did it was his will because it was the will he wanted. Then he did it freely and of his own free will* ». ⁹⁶

Au contraire, pour être *moralelement responsable*, il faut que l'agent effectue des actions de son plein gré. C'est-à-dire que ses actions doivent correspondre à ses désirs de second ordre.⁹⁷ Un agent est ainsi responsable car s'il avait voulu agir autrement, il aurait fait autrement. Il faut donc que l'agent s'identifie suffisamment à son acte pour qu'il en soit responsable. C'est donc l'identification, par la volonté (c'est-à-dire les désirs de deuxième ordre), qui détermine si un agent est responsable de son acte.⁹⁸ Dans l'exemple du chirurgien qui m'implante un dispositif dans le cerveau pour me faire rater les cours, je serai responsable si je désire ne pas aller en

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ H.G. FRANKFURT, « Freedom of the Will and the Concept of a Person »..., *op. cit.*, p. 15 ; traduit par S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.*

⁹⁶ H.G. FRANKFURT, « Freedom of the Will and the Concept of a Person »..., *op. cit.*, p. 19.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.*

cours, que je désire désirer ne pas aller en cours et que j'ai désiré ne pas aller en cours parce que j'ai désiré cela.⁹⁹

Il est ainsi possible d'être moralement responsable sans être libre¹⁰⁰. Par exemple, supposons que je sois un cocaïnomane et que je souhaite continuer à être dépendant à ma drogue, j'ai donc un désir de deuxième ordre de vouloir désirer de la cocaïne que je ne peux pas faire disparaître. Dans ce cas-là, mes actes correspondent à mon désir de second ordre donc je suis responsable moralement. Mais je ne suis pas libre car mon désir de second ordre de vouloir continuer à être dépendant n'est pas libre car mon désir de deuxième ordre de vouloir continuer à désirer de la drogue n'est pas libre.¹⁰¹

A contrario, il est tout à fait possible d'être libre et responsable moralement. Ainsi, si je peux librement déterminer mes désirs (dont ceux de deuxième ordre) et que j'arrive à faire correspondre mes actes avec mes désirs de second ordre alors je suis libre et responsable.

Pour résumer, selon H. Frankfurt, les notions de libre arbitre et de responsabilité sont distinctes. Pour être responsable, il faut que mes actions correspondent à mes désirs de second ordre (ma volonté). Pour être libre, il faut avoir choisi librement ses désirs. Chez Frankfurt, déterminisme et responsabilisme sont compatibles car mes désirs de

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Frankfurt dit à ce propos : « It is not true that a person is morally responsible for what he has done only if his will was free when he did it. He may be morally responsible for having done it even though his will was not free at all » (H.G. FRANKFURT, « Freedom of the Will and the Concept of a Person »..., *op. cit.*, p. 18.)

¹⁰¹ S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.*

deuxième ordre peuvent être déterminés tout en ayant des actions qui correspondent à mes désirs de second ordre.

3. SECTION 3. ARGUMENTS DE D. PEREBOOM SUR LA RESPONSABILITE MORALE¹⁰²

Dans cette section, j'aborde successivement la critique que D. Pereboom fait de la théorie de Frankfurt, l'approche de la responsabilité morale qu'il suggère et la compatibilité de cette position avec le déterminisme.

a) Sous-section 1. Critique de Frankfurt¹⁰³

Pour contrer — entre autres¹⁰⁴ — l'argument de Frankfurt sur la compatibilité du déterminisme et du responsabilisme, D. Pereboom mobilise l'argument suivant : il va présenter plusieurs cas dans lesquels la personne agit selon ses désirs de second ordre, la personne est donc bien responsable moralement selon Frankfurt. Mais dans le premier cas, la personne n'est clairement pas responsable car elle est manipulée¹⁰⁵. Dans les cas suivants, la personne sera successivement programmée, dressée et déterminée à commettre son action. Or, dans aucune des étapes du raisonnement, on

¹⁰² D. PEREBOOM, « Determinism al Dente »..., *op. cit.* ; D. PEREBOOM, *Living without Free Will*..., *op. cit.*

¹⁰³ D. PEREBOOM, « Determinism al Dente »..., *op. cit.*, p. 112 et s. ; Derk PEREBOOM, *Free will, agency and meaning in life*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 74 et s.

¹⁰⁴ Pereboom, par son argument attaque également les arguments Humiens et de J.M. FISCHER dans « Responsiveness and Moral Responsibility »..., *op. cit.* (S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.*

¹⁰⁵ S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.*

ne peut dire que la personne devient responsable. Si tel est le cas, alors la personne n'est pas responsable moralement, en particulier si la personne est déterminée.¹⁰⁶

Le contexte des quatre exemples est le suivant : dans plusieurs cas, le Professeur Plum tue Mademoiselle White pour en tirer un avantage personnel. Mais, dans aucun des cas, avance Pereboom, Plum n'a pas le contrôle nécessaire pour faire autrement.¹⁰⁷

Tout d'abord dans le cas 1, Pereboom part de l'intuition que si une personne est manipulée, elle n'est pas responsable de son acte.

« Case 1. A team of neuroscientists has the ability to manipulate Plum's neural states at any time by radio-like technology. In this particular case, they do so by pressing a button just before he begins to reason about his situation, which they know will produce in him a neural state that realizes a strongly egoistic reasoning process, which the neuroscientists know will deterministically result in his decision to kill White. Plum would not have killed White had the neuroscientists not intervened, since his reasoning would then not have been sufficiently egoistic to produce this decision. But at the same time, Plum's effective first-order desire to kill White conforms to his second-order desires. In addition, his process of deliberation from which the decision results is reasons-responsive; in particular, this type of process would have resulted in Plum's refraining from deciding to kill White in certain situations in which his reasons were different. His reasoning is consistent with his character because it is frequently egoistic and sometimes strongly so. Still, it is not in general exclusively egoistic, because he sometimes successfully regulates

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ D. PEREBOOM, *Free will, agency and meaning in life...*, op. cit., p. 75 et s. ; S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., op. cit.

his behavior by moral reasons, especially when the egoistic reasons are relatively weak. Plum is also not constrained to act as he does, for he does not act because of an irresistible desire – the neuroscientists do not induce a desire of this sort »¹⁰⁸.¹⁰⁹

Ici Plum ne semble intuitivement pas responsable. En effet, il est entièrement déterminé par le neurochirurgien (il n'a pas de contrôle sur son choix) et sans l'intervention du chirurgien, il n'aurait pas tué White. Pourtant, il est toujours oralement responsable selon Frankfurt car son désir d'être égoïste est ce qui

¹⁰⁸ « Cas 1. Une équipe de neuroscientifiques a la capacité de manipuler les états neuronaux de Plum à tout moment par une technologie de type radio. Dans ce cas particulier, ils le font en appuyant sur un bouton juste avant qu'il ne commence à raisonner sur sa situation, ce qui, ils le savent, produira en lui un état neural qui réalise un processus de raisonnement fortement égoïste, dont les neuroscientifiques savent qu'il aboutira de manière déterministe à sa décision de tuer White. Plum n'aurait pas tué White si les neuroscientifiques n'étaient pas intervenus, car son raisonnement n'aurait alors pas été suffisamment égoïste pour produire cette décision. Mais en même temps, le désir de premier ordre de Plum de tuer White est conforme à ses désirs de second ordre. En outre, le processus de délibération dont découle la décision est sensible aux raisons ; en particulier, ce type de processus aurait fait en sorte que Plum s'abstienne de décider de tuer White dans certaines situations où ses raisons étaient différentes. Son raisonnement est conforme à son caractère car il est souvent égoïste et parfois même fortement égoïste. Cependant, il n'est en général pas exclusivement égoïste, car il réussit parfois à réguler son comportement par des raisons morales, surtout lorsque les raisons égoïstes sont relativement faibles. Plum n'est pas non plus contraint d'agir comme il le fait, car il n'agit pas à cause d'un désir irrésistible - les neuroscientifiques n'induisent pas un tel désir »

¹⁰⁹ D. PEREBOOM, *Free will, agency and meaning in life...*, op. cit., p. 76-77.

détermine son acte¹¹⁰. Il semble qu'ici les conditions exposées par Frankfurt ne sont pas satisfaisantes pour qualifier un individu de responsable moralement.¹¹¹

« Case 2. Plum is just like an ordinary human being, except that a team of neuroscientists programmed him at the beginning of his life so that his reasoning is often but not always egoistic (as in Case 1), and at times strongly so, with the intended consequence that in his current circumstances he is causally determined to engage in the egoistic reasons responsive process of deliberation and to have the set of first and second-order desires that result in his decision to kill White. Plum has the general ability to regulate his actions by moral reasons, but in his circumstances, due to the strongly egoistic nature of his deliberative reasoning, he is causally determined to make his decision to kill. Yet he does not decide as he does because of an irresistible desire. The neural realization of his reasoning process and of his decision is exactly the same as it is in Case 1 (although their causal histories are different) »^{112 113}.

¹¹⁰ D. PEREBOOM, *Living without Free Will...*, op. cit., p. 113.

¹¹¹ S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., op. cit. ; D. PEREBOOM, *Free will, agency and meaning in life...*, op. cit., p. 77.

¹¹² « Cas 2. Plum est comme un être humain ordinaire, sauf qu'une équipe de neuroscientifiques l'a programmé au début de sa vie de telle sorte que son raisonnement est souvent mais pas toujours égoïste (comme dans le cas 1), et parfois fortement égoïste, avec pour conséquence que dans sa situation actuelle, il est déterminé à s'engager dans le processus de délibération qui répond aux raisons égoïstes et à avoir l'ensemble des désirs de premier et de second ordre qui aboutissent à sa décision de tuer White. Plum a la capacité générale de réguler ses actions par des raisons morales, mais dans ses circonstances, en raison de la nature fortement égoïste de son raisonnement délibératif, il est déterminé à prendre sa décision de tuer. Pourtant, il ne décide pas comme il le fait à cause d'un

De nouveau, Plum devrait être moralement car ses actes sont en conformité avec ses désirs de deuxième ordre. Pourtant, il me semble qu'il n'est pas moralement responsable de ses choix. Il n'y a pas d'éléments qui permettent de justifier que Plum soit responsable ici et pas dans le premier cas. En effet, dans les deux cas, des neurochirurgiens l'ont manipulé pour qu'il réalise une certaine action.¹¹⁴

« Case 3. Plum is an ordinary human being, except that the training practices of his community causally determined the nature of his deliberative reasoning processes so that they are frequently but not exclusively rationally egoistic (the resulting nature of his deliberative reasoning processes are exactly as they are in Cases 1 and 2). This training was completed before he developed the ability to prevent or alter these practices. Due to the aspect of his character produced by this training, in his present circumstances he is causally determined to engage in the strongly egoistic reasons-responsive process of deliberation and to have the first and second-order desires that issue in his decision to kill White. While Plum does have the general ability to regulate his behavior by moral reasons, in virtue of this aspect of his character and his circumstances he is causally determined to make his immoral decision, although he does not decide as he does due to an irresistible desire. The neural realization of his deliberative reasoning process and of the decision is just as it is in Cases 1 and 2 »^{115 116}

désir irrésistible. La réalisation neurale de son processus de raisonnement et de sa décision est exactement la même que dans le cas 1 (bien que leurs histoires causales soient différentes). »

¹¹³ D. PEREBOOM, *Free will, agency and meaning in life...*, op. cit., p. 77.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 78.

¹¹⁵ « Cas 3. Plum est un être humain ordinaire, sauf que les pratiques de formation de sa communauté ont déterminé de manière causale la nature de ses processus de raisonnement délibératif de sorte

Le troisième cas respecte également les critères de responsabilité morale de Frankfurt pourtant ici, pas plus qu'avant, Plum ne semble pas responsable moralement. En effet, il n'y a pas de différence avec le deuxième cas qui permettrait de juger Plum responsable dans cette situation.¹¹⁷

« Case 4. Everything that happens in our universe is causally determined by virtue of its past states together with the laws of nature. Plum is an ordinary human being, raised in normal circumstances, and again his reasoning processes are frequently but not exclusively egoistic, and sometimes strongly so (as in Cases 1–3). His decision to kill White issues from his strongly egoistic but reasons-responsive process of deliberation, and he has the specified first and second-order desires. The neural realization of Plum's reasoning process and decision is exactly as it is in Cases 1–3; he has the general ability to grasp, apply, and regulate his actions by

qu'ils sont fréquemment mais pas exclusivement égoïstes sur le plan rationnel (la nature résultante de ses processus de raisonnement délibératif est exactement comme dans les cas 1 et 2). Cette formation a été suivie avant qu'il ne développe la capacité à prévenir ou à modifier ces pratiques. En raison de l'aspect de son caractère produit par cette formation, dans ses circonstances actuelles, il est déterminé à s'engager dans le processus de délibération fortement égoïste et à avoir les désirs de premier et de second ordre qui entrent en ligne de compte dans sa décision de tuer White. Bien que Plum ait la capacité générale de réguler son comportement par des raisons morales, en vertu de cet aspect de son caractère et de ses circonstances, il est déterminé à prendre sa décision immorale, bien qu'il ne décide pas comme il le fait en raison d'un désir irrésistible. La réalisation neurale de son processus de raisonnement délibératif et de la décision est identique à celle des cas 1 et 2 »

¹¹⁶ D. PEREBOOM, *Free will, agency and meaning in life...*, op. cit., p. 78.

¹¹⁷ *Ibid.*

moral reasons, and it is not because of an irresistible desire that he decides to kill »¹¹⁸.¹¹⁹

De nouveau, Plum semble responsable. En effet si on refuse que Plum soit responsable dans le cas 3, je ne vois pas pourquoi il faudrait le rendre responsable dans le cas 4. Le seul fait que dans le quatrième cas, le choix de P n'ait pas été causé par des agents extérieurs est-il de nature à justifier le fait qu'il soit responsable ? Pour contrer cette hypothèse, il suffit d'imaginer une machine capable de générer spontanément, à la place des neurochirurgiens, les états de Plum. Cette machine étant assimilée aux lois de la nature déterminant les états de Plum en fonction des états de l'univers. De cela, on peut déduire que ce n'est pas la présence d'autres agents qui a déterminé Plum à agir de la sorte.¹²⁰

En effet, ce qui a déterminé à agir comme il l'a fait c'est le fait que dans chaque cas il a été causalement déterminé à agir comme il l'a fait. C'est parce qu'il a été

¹¹⁸ « Cas 4. Tout ce qui se passe dans notre univers est déterminé par la cause en vertu de ses états passés et des lois de la nature. Plum est un être humain ordinaire, élevé dans des circonstances normales, et là encore, ses processus de raisonnement sont fréquemment mais pas exclusivement égoïstes, et parfois fortement (comme dans les cas 1-3). Sa décision de tuer White découle de son processus de délibération fortement égoïste mais sensible à la raison, et il a les désirs spécifiés de premier et de second ordre. La réalisation neurale du processus de raisonnement et de décision de Plum est exactement comme dans les cas 1-3 ; il a la capacité générale de saisir, d'appliquer et de réguler ses actions par des raisons morales, et ce n'est pas à cause d'un désir irrésistible qu'il décide de tuer. »

¹¹⁹ D. PEREBOOM, *Free will, agency and meaning in life...*, op. cit., p. 79.

¹²⁰ *Ibid.*

déterminé à agir par des facteurs sur lequel il n'avait pas de contrôle qu'il n'est pas moralement responsable.¹²¹

b) Sous-section 2. Position finale

Au regard de la critique de Pereboom de l'approche de Frankfurt de la responsabilité, je vais défendre qu'un agent est responsable s'il a eu un contrôle sur ses actes¹²². Plus précisément, la définition de la responsabilité qui me semble la plus intéressante est la suivante.

Principe de contrôle (PC)

« If an agent is morally responsible for her deciding to perform an action, then the production of this decision must be something over which the agent has control, and an agent is not morally responsible for the decision if it is produced by a source over which she has no control »¹²³

« Si un agent est moralement responsable de sa décision d'exécuter une action, alors la production de cette décision doit être quelque chose sur laquelle l'agent a un contrôle, et un agent n'est pas moralement responsable de la décision si elle est produite par une source sur laquelle il n'a aucun contrôle ». [Responsabilité suppose le contrôle]

¹²¹ *Ibid.*, p. 80.

¹²² Cette approche est tirée de celle de D. Pereboom qu'il développe dans *Living without Free Will...*, *op. cit.* ; *Free will, agency and meaning in life...*, *op. cit.* ; « Determinism al Dente »..., *op. cit.*

¹²³ D. PEREBOOM, *Living without Free Will...*, *op. cit.*, p. 126.

Il me semble que le principe de contrôle peut être justifié à partir de l'argument suivant :

Argument de l'attribuabilité pour le Principe de Contrôle

Première prémisse : Pour qu'une personne soit responsable d'une action, cette action doit pouvoir lui être attribuée. [Responsabilité suppose attribution]

Deuxième prémisse : Pour qu'on puisse attribuer une action à un individu, il doit avoir un contrôle dessus. [Attribution suppose le contrôle]

Conclusion : Pour être responsable d'une action, il faut avoir un certain contrôle dessus. [Responsabilité suppose le contrôle]

La première prémisse peut être justifiée à partir de l'argument suivant. Vu que la responsabilité morale est un type de relation qui induit un jugement moral, il faut que l'action qu'on juge soit attribuable à la personne qu'on juge, qu'on puisse juger que cette action lui est bien propre, qu'elle est bien issue de son propre chef. Au contraire, si cette action n'est pas attribuable à la personne, il ne me semble pas qu'on puisse juger la personne. En effet, il serait injuste de juger une personne sur un acte qui ne lui est pas attribuable car elle serait blâmée ou louée pour des éléments qui ne lui sont pas attribuables. Ainsi, si l'idée même de poser tel ou tel acte n'est pas imputable à cette personne, on ne peut pas la juger elle pour cela.

La deuxième prémisse est justifiée à partir de l'argument suivant : le contrôle est l'élément qui permet de rattacher un choix à une personne. En effet, le fait de pouvoir choisir de faire ou de ne pas faire une action est un choix et c'est la condition pour qu'un choix nous soit attribuable. Pour qu'un acte soit véritablement attribuable ou propre à une personne, il ne faut pas qu'il soit hors de son contrôle (déterminé de manière extérieure, choix aléatoire ou semi-aléatoire). Car si tel était le cas, on ne pourrait pas lui attribuer, il n'y aurait pas d'éléments qui permettraient

d'attribuer la chose à la personne. Par exemple, on ne peut dire que mon choix de manger du chocolat ne m'est attribuable qu'à la condition que j'avais le contrôle suffisant pour ne pas manger cette barre de chocolat. Si un chirurgien contrôlait mes états mentaux, c'est à lui que mes actions seraient attribuables car c'est lui qui les contrôle. Or, si mon choix était généré par des éléments hors de mon contrôle, ce choix ne me serait pas attribuable. Il ne me serait pas propre. Ainsi, le contrôle me semble être l'élément le plus pertinent pour attribuer une action à un individu.

En outre, il me semble que le Principe de Contrôle est robuste aux contre-exemples de Frankfurt. Ainsi, dans l'exemple du chirurgien qui veut me faire sécher les cours, je serais responsable selon le PC car j'avais bien le contrôle de mon choix d'aller aux cours. C'est moi-même qui ai produit le choix d'y aller (par hypothèse dans l'exemple).

c) Sous-section 3. Possibilité d'être responsable

Si la responsabilité nécessite le contrôle alors il me semble que si le déterminisme est vrai alors aucun individu n'est responsable. J'avance cette thèse à partir de l'argument suivant :

Argument du contrôle contre la compatibilité du déterminisme et du responsabilisme

Première prémisse : Une action est libre [...] seulement si la décision de l'exécuter n'est pas un événement déterminé de manière extérieure, ni un événement véritablement aléatoire, ni un événement partiellement aléatoire (« *An action is free [...] only if the decision to perform it is not an alien-deterministic event, nor a truly random event, nor a partially random event* »), il faut donc que l'individu ait un contrôle sur son action ;

Deuxième prémisse : Pour être responsable d'une action, il faut avoir un contrôle dessus ;

Conclusion intermédiaire : Pour être responsable d'un acte, il faut que cet acte soit libre ;

Troisième prémisse : Si le déterminisme est vrai alors aucun acte n'est libre ;

Conclusion finale : si le déterminisme est vrai alors les individus ne sont pas responsables.

La première prémisse est la définition d'un acte libre exposé dans le premier chapitre de la première partie (Qu'est-ce que le libre arbitrage) que j'ai défendu plus haut. La deuxième prémisse est la conclusion de l'argument que j'ai défendu dans la sous-section précédente (Position finale). La troisième prémisse est la conclusion de la troisième section du premier chapitre de la première partie (Section 3. Le [non—] déterminisme et le [non —] libre arbitrage sont-ils compatibles ?).

Ainsi, selon le Principe de Contrôle si un individu est déterminé ou ne dispose pas de libre arbitre, il ne peut être responsable.

4. SECTION 4. LES OBLIGATIONS MORALES SONT-ELLES POSSIBLES SI LES INDIVIDUS SONT DÉTERMINÉS ? ¹²⁴

Il me semble que la vérité du déterminisme pourrait remettre en cause la notion même d'obligation morale, de même que l'évaluation morale des actions des

¹²⁴ Ishtiaque HAJI, *Moral Appraisability: Puzzles, Proposals, and Perplexities*, Oxford University Press, 1998 ; D. PEREBOOM, *Living without Free Will...*, *op. cit.*, p. 141-148.

individus. Dans ce chapitre, je veux donc analyser si, en cas de vérité du déterminisme, il est encore possible que les individus aient des obligations morales.

En effet, d'après l'argument suivant, si une personne est déterminée, elle ne peut pas avoir d'obligations morales :

Argument de Haji contre la possibilité que des individus déterminés aient des obligations morales

Première prémisse : S a une obligation morale de faire [ne pas faire] A seulement s'il est dans le pouvoir de S de faire [ne pas faire] A. [Devoir implique le pouvoir]

Deuxième prémisse : S a une obligation morale de faire [ne pas faire] A si et seulement s'il est moralement mauvais pour S de ne pas faire [faire] A. [Devoir implique moral]

Conclusion intermédiaire : Il est moralement mauvais pour S de faire [ne pas faire] A seulement s'il est dans le pouvoir de S de ne pas faire [faire] A.¹²⁵ [La morale implique le pouvoir]

Troisième prémisse : Si S est déterminé, S n'a pas le pouvoir de ne pas faire ce qu'il fait. [Déterminisme implique absence de pouvoir]

¹²⁵ Cet argument est inspiré de l'argument de I. Haji :

“K: S has a moral obligation to perform [not to perform] A only if it is within S's power to perform [not to perform] A.

OW: S has a moral obligation to perform [not to perform] A if and only if it is morally wrong for S not to perform [to perform] A.

WAP: It is morally wrong for S to perform [not to perform] A only if it is within S's power not to perform [to perform] A.”

Défendu dans son article « Moral Anchors and Control », *Canadian Journal of Philosophy*, 29-2, 1999, p. 175-203 et résumé dans D. PEREBOOM, *Living without Free Will...*, op. cit., p. 141-148.

Conclusion finale : Si S est déterminé, il n'est pas moralement mauvais pour S de faire [ne pas faire] A. [Déterminisme implique pas de morale]

La première prémisse est un principe de type « *ought implies can* » ou de « devoir implique le pouvoir »¹²⁶. Il me semble que cette prémisse est fausse. En effet, vu que cette prémisse est une prémisse du PPA et que Frankfurt a montré que le PPA était faux, alors cette prémisse est fausse également.

J'ai déjà défendu cette prémisse *supra* dans le PPA. Cependant, comme je l'ai montré d'une certaine manière avec les exemples de H. Frankfurt, cette prémisse peut être critiquée, car il est possible d'avoir une obligation morale sans pour autant être responsablement moralement. En effet, le PPA est basé sur le fait que le devoir implique le pouvoir :

Devoir implique le pouvoir : Un agent S a l'obligation morale d'exécuter (de ne pas exécuter) un acte A uniquement si S a le pouvoir d'exécuter (de ne pas exécuter) A

B2 : Un agent S n'est moralement responsable de l'exécution d'un acte donné A que si S a l'obligation morale de ne pas exécuter A

PPA : L'agent S n'est moralement responsable de l'exécution d'un acte donné A que s'il est en son pouvoir de ne pas exécuter A.¹²⁷

Or si le PPA est faux, vu que selon Widerker, B2 est nécessairement vrai, si le PPA est faux alors le principe « le devoir implique le pouvoir est faux ». Widerker montre cela à partir d'un exemple « à la Frankfurt », supposons qu'un agent S vole un livre en bibliothèque pour une raison qui lui est propre (par exemple, parce que cela

¹²⁶ I. HAJI, *Moral Appraisability: Puzzles, Proposals, and Perplexities...*, *op. cit.*, p. 53.

¹²⁷ D. WIDERKER, « Frankfurt on "Ought Implies Can" and Alternative Possibilities »..., *op. cit.*

l'amuse de voler des livres). Mais si S n'allait pas voler le livre, un dispositif dans son cerveau l'aurait contraint à voler le livre. Dans ce cas-là selon Frankfurt, S peut être blâmé pour avoir volé le car il a violé une obligation morale, pourtant il n'avait pas le pouvoir de ne pas voler le livre.¹²⁸

La deuxième prémisse est un principe de responsabilité morale simple¹²⁹. En effet, il me semble cohérent de dire qu'une obligation morale se base sur le fait qu'une action est bonne ou mauvaise. Car il me semble qu'une obligation morale vise à interdire des comportements mauvais moralement et à encourager les comportements bons moralement. Donc l'obligation morale vise bien à éviter des actes mauvais moralement. Cependant, cette prémisse restreint la morale à des obligations, ce qui est probablement une vision restrictive de la morale.¹³⁰

La troisième prémisse peut être déduite de la définition du libre arbitrage et l'incompatibilité de ce principe avec le déterminisme.

Vu la faiblesse de cet argument, je ne suis pas certain que le déterminisme implique qu'une action des individus n'est mauvaise moralement.

5. CONCLUSION : QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE L'INEXISTENCE DE LA RESPONSABILITÉ ?

Dans ce chapitre, j'ai analysé la vérité du responsabilisme en cas de vérité du déterminisme. J'ai d'abord présenté le Principe des Possibilités Alternatives selon

¹²⁸ *Ibid.*, p. 224.

¹²⁹ I. HAJI, *Moral Appraisability: Puzzles, Proposals, and Perplexities...*, *op. cit.*, p. 53.

¹³⁰ Il est par exemple possible d'avoir une morale basée sur la vertu.

lequel un individu est libre s'il peut faire autrement. J'ai montré en quoi ce principe était valable et pourquoi il rendait faux le responsabilisme.

J'ai ensuite présenté la critique du PPA de H. Frankfurt. Selon lui, un individu est responsable moralement si son choix résulte de sa volonté (désir de second ordre). Cette approche de la responsabilité est compatible avec le déterminisme.

Dans la troisième section, j'ai présenté le Principe de Contrôle qui me semble être l'approche la plus convaincante de la responsabilité morale. Selon le PC, un individu est responsable s'il a eu un contrôle sur sa décision. Cette approche est incompatible avec le responsabilisme.

Dans la dernière section, j'ai présenté l'argument de Haji selon lequel les individus n'ont pas d'obligations morales s'ils sont déterminés. Cependant, je ne suis pas certain que cet argument soit valable. Je ne me prononcerai donc pas ici sur le fait que le déterminisme implique l'absence d'obligations morales ou l'absence d'appréciation morale sur les actions des individus.

L'inexistence de la responsabilité a, par définition, pour conséquence que les notions de blâme et de louange perdent leur fondement. En effet, j'ai défini la responsabilité comme une relation entre un sujet et un événement (ou un fait) qui justifie le blâme ou la louange (*cf.* introduction de cette partie). Ces deux notions perdent donc leur fondement.

L'inexistence de ces quatre notions (obligations morales, responsabilité, blâme et louange) d'un point de vue « théorique » peut cependant être contrebalancée par des justifications « pratiques ». Ainsi, si on sait que ces notions sont fausses et que les personnes tenues pour responsables ne le sont pas, on peut tout de même garder des notions fausses pour des intérêts pratiques. J'aborderai ce point dans le prochain chapitre.

C. CHAPITRE 2. CELA PEUT-IL AVOIR UN SENS DE TENIR POUR RESPONSABLES DES GENS NON LIBRES ?

Ce chapitre sera consacré à l'analyse de la pertinence du responsabilisme dans un cadre déterministe malgré sa fausseté – dont j'ai fait démonstration dans le chapitre précédent. J'y analyserai les arguments favorables et défavorables à son maintien. Dans le même sens, j'aborderai également la question de l'absence d'obligation morale pour les individus déterminés.

1. SECTION 1. QUELS SONT LES ARGUMENTS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA NOTION DE RESPONSABILITÉ ?

Il me semble qu'on peut défendre la notion de responsabilité (et donc les notions de blâme et de louange qui en découlent) à trois titres principalement. On peut défendre la notion de responsabilité pour que les individus se comportent bien par peur d'être responsables (peur du gendarme), ensuite, pour justifier la sanction et, enfin, en vue de préserver des relations sociales de qualité.

a) Sous-section 1. Peur du gendarme

Il me semble que les notions de responsabilité morale et d'obligation morale sont utiles socialement et qu'elles sont mises en danger par la vérité du déterminisme.

Première prémisse : Les obligations morales visent à promouvoir des comportements jugés bons ou rationnels ;

Deuxième prémisse : Les obligations morales (et la croyance en la pertinence des obligations morales) orientent, au moins en partie, les individus à se comporter de façon conforme à la morale car ils se sentent responsables de leurs actes [Motivation morale] ;

Conclusion intermédiaire : Les obligations morales permettent d'orienter les comportements des individus vers des comportements bons ou rationnels ;

Troisième prémisse : Si le déterminisme est vrai, alors les actes des individus ne sont plus mauvais moralement, les individus ne sont plus responsables de leurs actes et les individus ne peuvent pas être l'objet d'obligations morales. Si les individus croient que cela est vrai, et qu'ils croient qu'ils ne sont plus responsables de leurs actes, ils ne seront plus motivés par des considérations morales ;

Conclusion finale : Si le déterminisme est vrai alors la morale ne peut plus orienter les individus vers des comportements utiles socialement.

(1) Première prémisse

La première prémisse peut être justifiée par les recherches en anthropologie sur le rôle de la morale dans différentes sociétés qui vise à promouvoir des comportements jugés bons, vertueux¹³¹. D'un point de vue philosophique, B. et J. Gert, dans leur article, suggèrent quant à eux que la morale est, en un sens, « *a code of conduct that, given specified conditions, would be put forward by all rational persons* »¹³². La morale aurait donc pour objectif de promouvoir des comportements rationnels. Il me semble donc qu'on peut dire que la morale a un objectif de promouvoir certains comportements bons ou rationnels.

¹³¹ Raymond MASSE, « Morale », in *Anthropogen.org*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2016.

¹³² Bernard GERT et Joshua GERT, « The Definition of Morality », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Fall 2017., Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2017.

(2) Deuxième prémisse

La deuxième prémisse est que la morale oriente le comportement des individus. Cette prémisse peut être valable aussi bien dans un cadre déterministe que libre arbitriste. En particulier dans un cadre déterministe, cela se base sur l'hypothèse que les individus sont déterminés d'une manière telle qu'ils sont réactifs aux impératifs moraux.

Les obligations morales sont donc considérées comme des éléments qui déterminent les individus à se comporter d'une certaine manière. Ainsi, le fait de se croire responsables moralement de nos actes, de croire qu'on a des obligations morales, que nos actes seront jugés moralement mauvais, nous pousserait à agir moralement pour obtenir des louanges ou éviter des blâmes de leur part (autosatisfaction) et de la part autrui.

Par exemple, si je crois que j'ai l'obligation morale d'assister aux cours et que j'en serai responsable si je n'y vais pas, j'y serai, sans quoi je me blâmerais de ne pas y être allé ou les autres pourraient légitimement me blâmer. De même, si une personne se croit responsable de son sort professionnel, il aura peut-être un incitant à travailler plus dur, sachant que son avenir dépend de son investissement professionnel. Ou encore, si un individu sait qu'il est responsable de ses actes, il refusera de commettre un crime car il éprouvera des remords et pourra être blâmé par ses pairs.

Il me semble que la morale a au moins partiellement ce rôle de pousser les individus à agir moralement. S'il me semble évident que tous les comportements des individus ne sont pas mus par des normes morales, la peur du blâme et la perspective de la louange, il me semble cependant qu'une partie au moins l'est.

La recherche empirique tend d'ailleurs à montrer que la croyance en l'inexistence du libre arbitre ou de la responsabilité morale mène à des comportements moins moraux. En effet, une étude de 2008 de K. D. Vohs et de J. W. Schooler, montre que,

dans deux expériences, les individus qui croyaient au déterminisme avaient davantage tendance à mentir et davantage tendance à surévaluer leurs capacités¹³³. L'hypothèse des auteurs est que la croyance dans le déterminisme augmenterait les comportements immoraux comme le mensonge parce que ces individus pensent que leurs actes sont sous contrôle et prédéterminés et qu'ils ont donc moins de difficulté à tricher ou encore ont-ils tendance à mieux s'autoévaluer^{134, 135}.

Le principe de cette étude a été étendu à d'autres champs. Selon Alquist et al., la croyance en la vérité du libre arbitrisme augmente l'autonomie et la proactivité¹³⁶. Selon Baumeister et al., cette croyance augmente l'efficacité et diminue le sentiment d'impuissance¹³⁷. Selon Feldman, Chandrashekar et Wong, elle augmente les performances académiques¹³⁸. Selon Feldman, Baumeister et Wong, elle augmente le

¹³³ Kathleen D. VOHS et Jonathan W. SCHOOLER, « The value of believing in free will: Encouraging a belief in determinism increases cheating », *Psychological Science*, 19-1, 1 janvier 2008, p. 49-54.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 49-50.

¹³⁵ K.D. VOHS et J.W. SCHOOLER, « The value of believing in free will »..., *op. cit.*

¹³⁶ Jessica L. ALQUIST, Sarah E. AINSWORTH et Roy F. BAUMEISTER, « Determined to conform: Disbelief in free will increases conformity », *Journal of Experimental Social Psychology*, 49-1, 1 janvier 2013, p. 80-86.

¹³⁷ Roy F. BAUMEISTER et Lauren E. BREWER, « Believing versus Disbelieving in Free Will: Correlates and Consequences », *Social and Personality Psychology Compass*, 6-10, 2012, p. 736-745.

¹³⁸ Gilad FELDMAN, Subramanya Prasad CHANDRASHEKAR et Kin Fai Ellick WONG, « The freedom to excel: Belief in free will predicts better academic performance », *Personality and Individual Differences*, 90, 1 février 2016, p. 377-383.

sentiment de satisfaction lié à la prise de décision¹³⁹, entre autres phénomènes (plusieurs autres études tendent à montrer que la croyance en l'existence du libre arbitre « détermine » les individus à adopter certains comportements considérés comme désirables socialement)¹⁴⁰.

(3) Troisième prémisse

La première partie de la troisième prémisse est la conclusion du premier chapitre de cette partie : un individu déterminé ne peut pas être responsable moralement, ni ne peut avoir d'obligations morales, ni ne peut poser des actes mauvais moralement. La deuxième partie de cette prémisse est que si les individus croient que le déterminisme est vrai et qu'ils n'ont pas d'obligations morales alors, ils pourraient ne plus être orientés vers des comportements bons. Cela se base sur le même argument que la deuxième prémisse. En effet, si la croyance en la vérité du responsabilisme pousse les individus à se comporter moralement, la croyance en la fausseté du responsabilisme ne pousserait plus les individus à se comporter moralement.

Une personne qui ne se pense pas responsable de ses actes pourrait ne plus avoir de contraintes morales à bien se comporter car elle pourrait considérer que son acte était simplement déterminé et qu'elle ne « pouvait pas faire autrement ». De plus, elle ne reçoit ni blâme ni louange de sa part ni de celle des autres car le comportement

¹³⁹ Gilad FELDMAN, Roy F. BAUMEISTER et Kin Fai Ellick WONG, « Free will is about choosing: The link between choice and the belief in free will », *Journal of Experimental Social Psychology*, 55, 1 novembre 2014, p. 239-245.

¹⁴⁰ Thomas NADELHOFFER, Jason SHEPARD, Damien L. CRONE, Jim A. C. EVERETT, Brian D. EARP et Neil LEVY, « Does encouraging a belief in determinism increase cheating? Reconsidering the value of believing in free will », *Cognition*, 203, 1 octobre 2020, p. 104342.

qu'elle adopte n'est pas adopté de son propre chef. Ses actions – potentiellement mauvaises socialement pour elle ou pour autrui – ne pourraient plus être sanctionnées moralement si cette personne n'avait pas d'obligations morales. Pour reprendre les mêmes exemples, je peux être plus enclin à ne pas assister aux cours parce que je pense que « je suis déterminé à ne pas le faire ». Ou bien, en matière professionnelle, je peux penser que mon avenir n'est que le résultat de facteurs sur lesquels je n'ai pas de prise et que je ne dois donc pas me forcer à travailler particulièrement dur. En matière pénale, je peux me dédouaner de la responsabilité du crime que je commets car mon acte n'est rien d'autre que le produit d'éléments sur lesquels je n'ai pas de contrôle.

(4) Conclusion intermédiaire

La conclusion finale est que si les individus croient en la vérité du déterminisme alors ils ne se comporteront plus moralement. Ils ne viseront donc peut-être pas des fins morales dans leurs actions. Ils pourraient, par exemple, adopter des comportements exclusivement égoïstes s'ils ne pensent plus avoir d'obligations morales à bien se comporter.

Ainsi, les individus, s'ils ne se croient plus responsables, ne pourraient plus être déterminés à se comporter moralement par des obligations morales, par la perspective du blâme ou de la louange ou par le sentiment de responsabilité morale.

Pour éviter de tels comportements, jugés non-moraux, il conviendrait donc de maintenir la notion d'obligation morale, de responsabilité, de blâme et de louange pour les individus déterminés pour qu'ils continuent d'adopter des comportements jugés bons.

b) Sous-section 2. Fondements de la sanction

Il me semble que la responsabilité morale est notamment le fondement de la notion de faute en droit. En effet, pour qu'une personne puisse être sanctionnée, en tout cas en droit pénal¹⁴¹, il faut qu'elle ait commis une faute, il faut donc qu'elle soit responsable moralement de l'acte.

Or, si aucun individu ne peut être responsable moralement, il me semble qu'aucun individu ne peut être responsable pénalement. Or, si aucun individu ne peut être responsable pénalement, nul ne peut être sanctionné. Or, il me semble qu'il existe des hypothèses dans lesquelles la sanction pénale pourrait être pertinente. Ainsi, le maintien de la notion de responsabilité permettrait de justifier la sanction pénale.

J'aborderai plus avant ce point dans mon mémoire en droit. Je ne l'aborde donc pas ici.

c) Sous-section 3. Quelle est la défense de la notion de responsabilité proposée par P. F. Strawson ?

P.F. Strawson propose une défense de la notion de responsabilité fondée sur un constat empirique et un point de vue prospectif et normatif concernant les relations sociales. Ce constat empirique porte sur la pratique sociale de l'attribution de la responsabilité. Strawson identifie deux types d'attitudes entre personnes au regard de la responsabilité : objective et subjective. Le type d'attitude que nous allons adopter dépend de la qualité de l'individu. Avec les enfants, les animaux, les personnes atteintes de maladies mentales, l'attitude adoptée est une attitude dite « objective ».

¹⁴¹ En effet, en droit civil, il est possible d'être responsable sans faute.

C'est-à-dire que l'on s'attend de leur part à certains comportements (prévisibles), mais sans que leurs comportements soient l'objet d'une évaluation morale. Leur comportement est évalué à l'aune d'éléments biologiques ou psychologiques mais nous n'attendons pas de leur part de raisonnement pour justifier leurs actions, et nos attentes envers eux sont plutôt instrumentales (si je fais A, il fera B). Nous ne considérons pas que ces agents sont responsables.¹⁴²

Avec les adultes, nous avons une attitude dite subjective, avec des attentes interpersonnelles, et notamment un raisonnement (une justification supportée par la raison) et de la bonne foi.¹⁴³ Cette attitude subjective entrainera une éventuelle imputation de responsabilité dans leur chef. L'attitude qu'on adopte vis-à-vis d'une personne jugée responsable est appelée une attitude « réactive ». Font partie de l'attitude réactive : le ressentiment, l'indignation, la culpabilité, la gratitude^{144 145}.

L'attitude réactive est suspendue pour trois motifs : (i) soit en raison de la qualité du sujet, comme lorsqu'il s'agit d'un enfant, d'un animal car nous considérons que par leur qualité, on ne peut pas leur attribuer de jugements moraux. On peut ainsi dire que ces agents n'ont pas les mêmes références et ne perçoivent pas le monde de la même manière. Dès lors, il ne faut pas leur imputer de responsabilité morale ; (ii) soit en raison de la situation particulière. Par exemple, lorsqu'une personne ignorait que son action allait causer du tort (par exemple, si je ne suis pas allé à un rendez-vous ne pensant, à tort, que ce n'était pas important d'y aller), on peut suspendre nos

¹⁴² S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.* ; P. F. STRAWSON, *Freedom and Resentment and Other Essays*, Routledge, 2008, p. 7-9.

¹⁴³ S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.*

¹⁴⁴ G. CARUSO, « Skepticism About Moral Responsibility »..., *op. cit.*

¹⁴⁵ S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.*

attitudes réactives à son égard car il ne savait pas que son geste ferait du tort à autrui ; (iii) soit enfin dans une attitude de protection. Je peux en effet, essayer d'expliquer pourquoi une personne a eu un comportement blessant (et immoral) envers moi par des facteurs en dehors de son contrôle pour ne pas penser que cette personne m'a atteint personnellement. Par exemple, je peux me protéger en suspendant l'attitude réactive à l'égard de mon ami lorsqu'il m'a gravement insulté en me disant, par exemple, qu'il a eu une journée particulièrement compliquée qui l'a mis hors de lui et qu'un rien a suffi pour le faire sortir de ses gonds. Dans ce cas-là pour me protéger personnellement et ne pas me dire que mon ami a réellement voulu m'insulter, j'adopte une attitude objective en suspendant mes attitudes réactives.¹⁴⁶ ?

Le point de vue prospectif et normatif quant à lui pose au moins deux critiques – basées sur des constats prospectifs – à l'égard de la disparition de la notion de responsabilité. D'une part, argumente Strawson, notre croyance en la responsabilité ne dépend pas de théories métaphysiques mais elles sont largement ancrées en nous de manière très profonde¹⁴⁷. En effet, Strawson affirme que « *[f]inally, to the further question whether it would not be rational, given a general freedom and resentment theoretical conviction of the truth of determinism, so to change our world that in it all these attitudes were wholly suspended, I must answer, as before, that one who presses this question has wholly failed to grasp the import of the preceding answer, the nature of the human commitment that is here involved: it is useless to ask*

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ *Ibid.*

whether it would not be rational for us to do what it is not in our nature to (be able to) do".¹⁴⁸

D'autre part, selon lui, l'existence de la responsabilité ne doit pas dépendre de la vérité du déterminisme. En effet, en cas de vérité du déterminisme, nous adopterions des attitudes objectives envers les autres, c'est-à-dire des relations instrumentales (comme avec les enfants et les animaux) car la vérité du déterminisme implique que le fondement de la responsabilité ne pourra plus qu'être instrumental. Or ces relations instrumentales sont à éviter car elles nuisent aux rapports humains¹⁴⁹. En effet, si nous nous traitons mutuellement à travers des attitudes instrumentales, nous ne serions que des instruments à contrôler pour autrui. En outre, cela enlèverait la qualité des rapports humains qui est basée sur les attitudes réactives, le fait d'attendre quelque chose d'autrui, que les autres soient de bonne foi avec nous. Or, des relations instrumentales enlèvent toute bonne foi envers l'autre vu qu'il n'est plus qu'un objet.

2. SECTION 2. POUR QUELLES RAISONS PEUT-ON SE PASSER DE LA RESPONSABILITÉ (MORALE) ?

Si les individus sont déterminés, la notion de responsabilité n'est pas indispensable pour nos interactions sociales ni pour le bien-être de la société. En effet, il est possible de se passer de cette notion sans tomber nécessairement dans les travers évoqués *supra*, et j'estime que les individus peuvent adopter des comportements bons socialement sans pour autant se sentir responsables de leurs actes, blâmer ou louer autrui et soi-même. En effet, comme je l'expliquerai *infra*, le fait que les

¹⁴⁸ P.F. STRAWSON, *Freedom and Resentment and Other Essays...*, *op. cit.*, p. 19-20.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 13.

humains soient déterminés n'implique pas pour autant que les valeurs morales sont inexistantes. On peut juger qu'une situation est meilleure qu'une autre sans pour autant blâmer un acte individuel.

Dans les points suivants, je m'efforcerai donc de répondre aux différents arguments en faveur du maintien de la responsabilité.

a) Sous-section 1. Qu'opposer aux arguments basés sur la peur du gendarme ?^{150,151}

Pour contrer l'argument conséquentialiste en faveur du maintien de la responsabilité, il faut montrer que la recherche de la louange ou l'esquive du blâme et le sentiment de responsabilité ne sont pas les éléments déterminants qui poussent les individus à adopter des comportements utiles socialement.

(1) §1. La morale est-elle encore possible si les individus n'ont pas d'obligations morales et ne sont pas responsables ?

Comme je l'ai indiqué *supra*, j'émetts des doutes concernant la légitimité des obligations morales dans un cadre déterministe mais il me semble qu'il reste cohérent d'utiliser les notions de bien et de mal. Ainsi, je reprendrai les notions de bien et de mal à B. Spinoza « J'entendrai par *bien* ce que nous savons certainement nous être utile.

¹⁵⁰ D. PEREBOOM, *Living without Free Will...*, *op. cit.*, p. 154 et s.

¹⁵¹ Max HOCUTT, « Review of Freedom without Responsibility », *Behavior and Philosophy*, 20-1, 1992, p. 71-76 ; Bruce N. WALLER, *Freedom Without Responsibility*, First Edition, First Printing edition., Philadelphia, Temple Univ Pr, 1991.

Par *mal*, j'entendrai ce que nous savons certainement faire obstacle à ce que nous possédions un certain bien. »¹⁵².

Pour proposer une éthique qui ne soit pas fondée sur le libre arbitre, je reprends ici les analyses de M. Slote¹⁵³, elles-mêmes inspirées de « *l'Éthique* » de Spinoza¹⁵⁴. Cette éthique doit se baser non pas sur des notions de responsabilité morale, de louange, de blâme mais sur des notions de vice et de vertu¹⁵⁵. Les individus peuvent avoir des vertus ou des vices même sans libre arbitre et sans en être responsable et sans que cela soit moral ou pas. Selon Spinoza, agir de manière vertueuse est rationnel et le vice est irrationnel¹⁵⁶. En agissant de manière rationnelle, nous agissons selon ce qui est bon pour nous et ce qui est bon pour autrui. En cela, le fait de pratiquer le vice (et donc agir de manière irrationnelle) est mauvais moralement car nous nuisons à notre propre intérêt¹⁵⁷. Slote part de ce point de Spinoza mais critique le fait que sa théorie morale est basée sur l'intérêt personnel. Selon lui, garder une théorie basée sur l'intérêt personnel ne correspond pas à nos standards éthiques contemporains¹⁵⁸. Pour répondre à cela, il construit une théorie des vices et

¹⁵² Baruch de SPINOZA, *L'Éthique*, Paris, Folio, coll.« Folio Essais », 1994, chapitre 4, définitions I et II.

¹⁵³ Michael SLOTE, « Ethics Without Free Will », *Social Theory and Practice*, 16-3, 1990, p. 369-383.

¹⁵⁴ B. de SPINOZA, *L'Éthique...*, *op. cit.*

¹⁵⁵ M. SLOTE, « Ethics Without Free Will »..., *op. cit.*, p. 375.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 375-376. B. de SPINOZA, *L'Éthique...*, *op. cit.*, Partie III, proposition XVIII.

¹⁵⁷ Baruch de SPINOZA, *L'Éthique*, Paris, Folio, coll.« Folio Essais », 1994, partie IV.

¹⁵⁸ M. SLOTE, « Ethics Without Free Will »..., *op. cit.*, p. 376.

des vertus comme celle de Spinoza mais dont le critère moral est l'utilité pour autrui¹⁵⁹.

Par exemple une personne très agressive à cause de facteurs héréditaires ne devrait certainement pas être blâmée pour sa manière d'être. On peut observer que son comportement est nuisible aux autres et à lui-même sans pour autant le rendre responsable de ce vice, et sans attribuer de caractère moral à cette attitude, puisqu'elle est déterminée par des éléments sur lesquels l'individu n'a pas de contrôle.

Comme le préconise Slote, on peut cependant évaluer les vertus selon qu'elles sont utiles à autrui. L'enjeu sera alors de cultiver les vertus qui induisent de bons comportements pour autrui¹⁶⁰. Ainsi, en cultivant les vertus des membres d'un groupe, il est possible d'améliorer l'utilité de tous sans nécessairement devoir rendre les individus moralement responsables de leurs actes. Le groupe pourrait alors se passer de notions comme celles d'obligation morale et de responsabilité morale (et donc le blâme ou la louange) pour que les individus adoptent des comportements jugés bons moralement. Si la crainte du blâme et la perspective d'être loué peuvent certes constituer un motif d'action ou d'omission pour les individus, d'autres moteurs existent.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 378-379.

¹⁶⁰ Michael SLOTE, « Ethics Without Free Will », *Social Theory and Practice*, 16-3, 1990, p. 378-379.

(2) §2. Que faire si une personne pose une action desutiles socialement ou qui cause du mal ?

Si un individu commet un acte qui provoque de la désutilité sociale, le blâme peut être évité comme réaction à cet acte car, comme je l'ai montré *supra*, il est difficilement justifiable si la responsabilité n'existe pas. Il peut être envisageable d'adopter une démarche pédagogique pour montrer le tort qu'il a causé à autrui et les conséquences négatives de son acte et lui indiquer en quoi son comportement n'a pas été utile socialement et pour lui. Inversement, si un individu est vertueux, on peut se passer de la louange et lui montrer en quoi ce qu'il a fait a rendu le monde ou son environnement meilleur, en quoi son comportement a été utile socialement et rationnel. S'il est déterminé à agir rationnellement, il sera encouragé à cultiver ses vertus. Par exemple, si j'ai blessé autrui, le blâme à mon égard (« Tu lui as causé de la douleur, c'est mal ! ») pourra être remplacé par des actions qui viseront à me faire comprendre ce que j'aurais pu faire à la place, en quoi mon acte a été néfaste, etc.

(3) §3. Comment remplacer la responsabilité par l'éthique des vertus ?

Pour encourager les comportements vertueux, au lieu de passer par la notion de responsabilité, de blâme, de louange, on peut suivre le syllogisme suivant :

Première prémisse : Les vertus augmentent l'utilité de soi et des autres

Deuxième prémisse : Pour augmenter la pratique de la vertu, il faut encourager les comportements vertueux

Conclusion : Pour augmenter l'utilité de tous et de chacun, il faut encourager les comportements vertueux

Il s'agira donc, pour augmenter l'utilité sociale, de favoriser les comportements rationnels, utiles à soi et à autrui. Cela peut se matérialiser par le fait de motiver les individus à adopter certains comportements. Certaines institutions peuvent favoriser le développement de comportements rationnels, comme l'éducation, les structures favorisant la coopération, l'entre-aide, l'inclusion, etc. Il ne s'agit bien sûr ici que quelques pistes pour des structures pouvant favoriser des comportements utiles socialement.

Dans la section précédente, j'ai donné trois exemples de l'importance de la notion de responsabilité (assister aux cours, travailler, ne pas tuer une autre personne). Je montrais que, si la responsabilité n'existait plus, les conséquences sociales seraient négatives. Ici, je voudrais au contraire montrer à travers ces mêmes exemples que l'éthique des vertus est une alternative viable à la responsabilité.

Premièrement, je peux me rendre aux cours en étant motivé non pas par la perspective de ne pas être blâmé ou d'être loué pour mon attitude mais plutôt par le fait que, par exemple, cela enrichira la connaissance globale car, par les interactions que nous aurons durant la séance, j'augmenterai ma connaissance, et celle des autres étudiantes. Augmenter la connaissance globale peut être jugé comme une attitude vertueuse.

Deuxièmement, professionnellement, je peux estimer que si mon travail est utile socialement, le faire de manière consciencieuse peut être une action bonne socialement, qui rend la vie d'autres personnes plus heureuse. Cela peut remplacer la motivation de faire mon travail sous la menace de blâme ou dans la perspective de louanges.

Enfin, je peux ne pas commettre un crime non pas parce que je serais blâmé ou parce que je me blâmerais moi-même d'avoir commis une telle atrocité. Mais parce que faire ce geste aura de terribles conséquences sociales et nuirait à autrui.

Les individus sont certes déterminés, mais il est certainement possible d'agir sur leurs déterminations pour les pousser à se comporter d'une façon ou d'une autre. La conscience et la connaissance de ce fait peuvent nous pousser à adopter des comportements qui accroîtraient nos vertus et celles d'autrui, comme le bien-être de la communauté. Il serait donc possible de se passer de la responsabilité puisque les vertus pourraient remplir un rôle social similaire d'orientation des comportements vers des aspects plus moraux.

Enfin je voudrais mentionner le fait que les arguments empiriques en soutien à la responsabilité que j'ai présentés *supra*, doivent être abordés avec circonspection. En effet, Nadelhoffer et al., notent que ces études ne sont, pour la plupart, pas répliquées¹⁶¹. Ils ont en particulier tenté de répliquer l'étude fondatrice de Vohs et Schooler sans succès¹⁶². Nous nous abstenons donc d'y faire appel.

b) Sous-section 2. Que peut-on répondre à Strawson ?

Dans cette section, je voudrais analyser, à partir des critiques de Strawson, d'abord s'il est désirable de dépasser la responsabilité (si les conséquences ne sont pas moins bonnes en termes de qualité des relations humaines) ; ensuite si ce dépassement est faisable (dans le sens où il est possible de dépasser la notion de responsabilité, si c'est faisable humainement).

¹⁶¹ T. NADELHOFFER, J. SHEPARD, D.L. CRONE, J.A.C. EVERETT, B.D. EARP et N. LEVY, « Does encouraging a belief in determinism increase cheating? »..., *op. cit.*, p. 3.

¹⁶² Voir par l'exemple cette étude: T. NADELHOFFER, J. SHEPARD, D.L. CRONE, J.A.C. EVERETT, B.D. EARP et N. LEVY, « Does encouraging a belief in determinism increase cheating? »..., *op. cit.*, qui par une série de 5 études a échoué à répliquer les résultats de l'étude de Vohs et Schooler.

(1) §1. Réponse sur l'impossibilité de la suspension des attitudes réactives

Est-il possible pour les êtres humains de se passer durablement de leurs attitudes réactives ou à tout le moins de les atténuer ? Premièrement, dans sa critique de la perspective d'abandon de la notion de responsabilité morale, Strawson prétend qu'il n'est pas possible de se passer des attitudes réactives car celles-ci seraient profondément ancrées en nous. J'admets volontiers qu'il est difficile de se défaire de ses attitudes réactives individuellement et il me semble que collectivement, la responsabilité est admise comme vraie par une large part de la population¹⁶³.

Cependant, certains exemples montrent que le déterminisme peut parfois en partie défaire les attitudes réactives. D. Pereboom donne à ce propos un exemple très intéressant. Il prend l'exemple de Robert Harris, un homme qui a assassiné deux adolescents en Californie en 1978. À la lecture du rapport des meurtres, on ne peut être que heurté par tant d'insensibilité et de méchanceté de la part de cet homme. Mais quand on apprend les horreurs que R. Harris a lui-même subies pendant son enfance, le sentiment de haine (attitude réactive) à son égard s'estompe le plus souvent. Cela montre que la compréhension du parcours de vie d'une personne, de ses déterminations, peut permettre d'atténuer ces attitudes réactives.¹⁶⁴ Ceci contredit la thèse de Strawson selon laquelle le déterminisme ne peut pas affecter les attitudes réactives.

¹⁶³ Olivier COLLARD-BOVY, « L' Institution du libre-arbitre: Critique sociale du jugement métaphysique », Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences politiques et sociales, Presses universitaires de Louvain, Louvain-La-Neuve, 2013, p. 264.

¹⁶⁴ D. PEREBOOM, *Living without Free Will...*, op. cit., p. 95-96.

Deuxièmement, Strawson avance que des éléments théoriques ou métaphysiques ne peuvent pas (de manière définitive, *quasi* normative) éradiquer ces attitudes réactives car celles-ci sont profondément ancrées en nous. Cet argument me semble faux ou fallacieux, et pourrait mener dans d'autres contextes à des conclusions contre-intuitives. Par exemple, si on considère que le racisme et le sexisme sont des attitudes ancrées dans notre culture, l'argument de Strawson devrait nous mener à justifier ces attitudes. Car nous devrions alors également rejeter les éléments théoriques ou métaphysiques qui s'y opposeraient. Or, dans le cas du sexisme et du racisme, des éléments théoriques – comme l'égalité entre êtres humains – s'y opposent frontalement, et ces éléments théoriques sont pertinents pour rejeter le sexisme et le racisme. Il me semble qu'il doit en être de même avec la responsabilité : une démonstration théorique peut être opposée à des attitudes, des croyances et des pratiques profondément ancrées en nous.¹⁶⁵

(2) §2. Les relations humaines seraient-elles détériorées si les individus admettaient la fausseté du libre arbitrage ?

Comme Pereboom, j'admets que des relations sociales basées uniquement sur des attitudes objectives seraient dommageables¹⁶⁶. Cependant, les attitudes réactives (c.-à-d. qui impliquent un jugement de responsabilité morale) ne sont pas nécessairement bonnes et d'autres attitudes essentielles peuvent être préservées malgré l'inexistence de la responsabilité¹⁶⁷.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 98-99.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 199-200.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 200.

Certaines attitudes réactives ne sont pas particulièrement positives pour les relations humaines. Par exemple, le ressentiment me semble plus dommageable que bénéfique car il ne modifie pas spécifiquement une personne ni son comportement, et au contraire instaure une relation de tension entre deux personnes.¹⁶⁸

Ensuite, je ne pense pas que le fait d'abandonner la responsabilité rende nos relations objectives comme le craint Strawson. En effet, le fait que nous soyons déterminés et qu'autrui soit aussi déterminé n'empêche pas que d'authentiques sentiments d'amour par exemple naissent entre personnes. Ces personnes doivent uniquement admettre qu'elles sont déterminées en ce sens. La détermination n'est pas un obstacle aux attitudes sincères et subjectives.

L'amour est un bon exemple de ces sentiments et attitudes sincères et subjectives ; on ne « décide » pas de tomber amoureux ou d'être ami avec quelqu'un. Tout au plus pouvons-nous « décider » (cette décision est évidemment causée si on admet que libre arbitrisme est faux) de socialiser avec cette personne. Reconnaître que nos attitudes et celles des autres ne sont pas libres ne nous empêche aucunement de vivre ces relations de manière non objective.

3. CONCLUSION DU TROISIÈME CHAPITRE

Dans la première section de ce chapitre, j'ai argumenté selon deux points de vue pour démontrer la nécessité pratique de la responsabilité : d'abord, l'absence de la notion de responsabilité peut mener les individus à se comporter d'une manière néfaste pour autrui car, ne se sentant pas responsables, ils sont moins contraints individuellement et ne craignent pas le blâme. *A contrario*, le fait que les individus

¹⁶⁸ *Ibid.*

croient en la responsabilité les pousse à adopter des comportements meilleurs socialement pour recevoir des louanges par exemple.

J'ai aussi insisté sur le fait que socialement, il pourrait être plus compliqué d'influencer le comportement des personnes si celles-ci ne croyaient plus à l'existence du libre arbitrisme.

Enfin, j'ai présenté l'argument de P. F. Strawson selon qui la croyance en la responsabilité ne peut être déconstruite par des éléments théoriques et quand bien même ce serait le cas, ce serait au risque de détériorer la qualité des relations sociales.

Dans la seconde section, j'ai défendu que malgré sa prégnance actuelle indiscutable l'abandon de la responsabilité ne nous condamnerait pas nécessairement à la ruine morale. En effet, d'autres éléments peuvent motiver les individus à agir. Les vertus et l'agir rationnel peuvent pousser les individus à adopter des comportements utiles socialement, et l'encouragement et la généralisation de ces vertus peuvent aussi garantir un ordre social harmonieux.

Par ailleurs, l'abandon de la notion de responsabilité ne représente pas un véritable danger pour les relations humaines. En effet, j'estime réducteur de prétendre qu'elles deviendraient uniquement instrumentales face à la réalité du déterminisme. Prétendre cela serait ignorer la force des sentiments sincères et désintéressés qui animent l'humain, tels que l'amour.

D. CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Dans cette partie, mon objectif était l'analyse du concept de responsabilité morale. Pour cela, je l'ai définie comme « une relation entre un sujet et un événement (ou un fait) qui justifie le blâme ou la louange »^{169&170}. J'ai ensuite présenté et défendu le Principe des Possibilités Alternatives (« Un agent est responsable d'une action ϕ seulement si cet agent avait pu faire autrement que ϕ (y compris en omettant d'agir) »¹⁷¹) qui me paraissait, *a priori*, un principe solide pour évaluer si un individu est responsable. Ce principe m'a permis de déduire que les individus ne pouvaient être responsables selon le PPA s'ils ne disposaient pas de libre arbitre.

J'ai ensuite montré que le PPA pouvait être critiqué à partir de contre-exemples de H. Frankfurt où la personne souhaite un acte sans être libre. Dans ces exemples, la personne est donc responsable sans pouvoir faire autrement. Le déterminisme serait donc compatible avec la responsabilité morale.

Cependant D. Pereboom balaie cette acception de la responsabilité morale en démontrant la difficulté de distinguer, concernant la responsabilité, une personne manipulée d'une personne déterminée. Il présente également le Principe de Contrôle selon lequel une personne est moralement responsable d'une décision si elle a un contrôle sur cette décision. Ce principe implique que la vérité du responsabilisme est

¹⁶⁹ Simon-Pierre CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale », in *L'Encyclopédie Philosophique*, coll.« version académique », 2017.

¹⁷⁰ Carl GINET, « In Defense of the Principle of Alternative Possibilities: Why I Don't Find Frankfurt's Argument Convincing », *Philosophical Perspectives*, 10, 1996, p. 403.

¹⁷¹ S.-P. CHEVARIE-COSSETTE, « Responsabilité morale »..., *op. cit.*

incompatible avec la fausseté du libre arbitrisme car pour disposer de libre arbitre selon la *Categorical Analysis*, il faut disposer de contrôle.

À partir de ce constat, j'ai analysé s'il était nécessaire de maintenir la notion de responsabilité ou si elle pouvait être abandonnée.

J'ai d'abord examiné les arguments favorables à la responsabilité, la louange et le blâme : leur utilité dans la qualité des comportements des individus et des relations sociales, ainsi que leur caractère de « pilier », indéboulonnable par des arguments métaphysiques.

Face à ces constats, j'ai avancé qu'à une « morale de la responsabilité », on pouvait opposer une « éthique des vertus ». En effet, si les individus ne peuvent pas être responsables moralement, on peut cependant les inviter à agir rationnellement en les encourageant à développer leurs vertus, par souci d'eux-mêmes et d'autrui.

Enfin, pour répondre à l'argument des attitudes réactives de Strawson, j'ai décrit comment la connaissance et la compréhension des déterminations d'un individu pouvaient au moins les atténuer. En outre, j'ai argumenté que la vérité du déterminisme n'avait pas comme conséquence nécessaire une détérioration de nos relations sociales.

CONCLUSION GENERALE

Dans ce mémoire, j'ai cherché à savoir si des individus déterminés ou dépourvus de libre arbitre devaient être moralement responsables, en exposant les éléments suivants.

Si le libre arbitre n'est que la possibilité de faire autrement, dans le sens que là où un agent choisit de faire autrement, il peut faire autrement (*Simple Conditional Analysis*), alors j'estime que le libre arbitrisme est compatible avec le déterminisme et il est possible d'être responsable tout en étant déterminé.

Mais si le libre arbitre désigne la capacité de faire autrement des agents, toutes choses étant égales par ailleurs (*Categorical Analysis*), alors le libre arbitrisme est incompatible avec le déterminisme.

Cette fausseté du libre arbitrisme de la *Categorical Analysis*, j'ai tenté de la démontrer à travers trois arguments. Premièrement, je ne vois pas comment des individus pourraient de faire des choix sans le faire à partir de valeurs déjà présentes (elles-mêmes, ultimement et entièrement déterminées). Deuxièmement, il faudrait que les états mentaux des individus ne se réduisent pas à leurs états physiques, eux-mêmes déterministes. Enfin, pour que le libre arbitrisme soit vrai, il faudrait montrer que le déterminisme est faux, thèse que j'ai contestée à partir d'arguments sur le fonctionnement des sciences physiques et à partir de la vérité du Principe de Raison Suffisante.

Concernant la responsabilité, j'ai ensuite argumenté que si le libre arbitrisme de la *Categorical Analysis* est faux, alors les individus ne peuvent être tenus responsables de leurs actes. À l'appui de cette thèse, j'ai d'abord montré que le Principe des Possibilités Alternatives était une approche valable de la responsabilité ; si le PPA est correct alors les individus déterminés ne peuvent pas être responsables car ils n'ont pas la possibilité de faire autrement. Cependant, le PPA m'a semblé peu

robuste à certains contre-exemples avancés par H. Frankfurt. Ce dernier démontre en effet qu'il est possible d'être responsable sans avoir la possibilité de faire autrement. À partir de ce constat, il propose un Principe des Possibilités Alternatives Revisité selon lequel nous sommes responsables si nos actions correspondent à notre volonté. Ce principe rend le responsabilisme compatible avec le déterminisme ou l'absence de libre arbitre. Mais le PPAR m'a cependant paru insatisfaisant dans certaines circonstances, et je me suis appuyé sur quatre scénarios de D. Pereboom pour le montrer.

C'est finalement le Principe de Contrôle de Pereboom qui m'est apparu l'approche la plus satisfaisante de la responsabilité morale, qui cependant rend le déterminisme incompatible avec le responsabilisme. Selon ce principe de contrôle, un agent est moralement responsable de sa décision d'exécuter une action, si l'agent a eu un contrôle sur la production de cette décision. Or, le contrôle est une condition nécessaire du libre arbitre. Donc si les individus ne sont pas libres alors ils ne sont pas responsables.

J'ai ensuite présenté l'argument de Haji sur l'impossibilité de juger moralement des actes d'une personne déterminée puis évalué que cet argument était faible en ce qu'il se basait sur la prémisse que le devoir implique le pouvoir. Cette prémisse est mise à mal par l'argument de Frankfurt car il existe des hypothèses qui, selon Frankfurt où un individu n'a pas le pouvoir de faire autrement mais est tout de même responsable.

Le dernier chapitre était consacré aux implications que pouvait avoir sur la société la suppression de la responsabilité morale. J'ai d'abord cherché à savoir si les individus déterminés pouvaient néanmoins être tenus responsables de leurs actes pour des raisons pratiques. En effet le fait de se sentir responsable de ses actes, de pouvoir être blâmé et louangé sont des éléments qui motivent l'action des individus. Il fallait donc évaluer le risque que, libérés du blâme et de la louange, ils n'adoptent plus des

comportements utiles socialement et qu'en outre, ils aient des attitudes objectives les uns envers les autres, ce qui pourrait nuire aux relations sociales. La responsabilité morale n'est cependant pas le seul élément qui contribue à déterminer les individus à adopter des comportements socialement utiles. En effet, il est possible de pousser les individus à adopter des comportements utiles socialement en les incitant à adopter des comportements rationnels et vertueux.

De la confrontation de tous ces arguments, j'ai donc tiré la conclusion que si le déterminisme est vrai, alors les individus ne peuvent pas être responsables moralement. En effet, ils ne disposent pas du contrôle nécessaire et ne peuvent pas être libres. Le contrôle est une condition de la responsabilité car sans contrôle, les actes des individus ne leur sont pas attribuables. Par ailleurs, le contrôle est également une condition du libre arbitre car sans contrôle, les individus n'ont pas la capacité de faire autrement. Et si le déterminisme est vrai, alors les individus n'ont pas le contrôle suffisant sur leurs choix pour être libres, car leurs choix sont déterminés par les lois de la nature.

J'ai aussi montré qu'il n'était pas nécessaire de maintenir la notion de responsabilité, ni pour que les individus adoptent des comportements utiles socialement, ni pour garantir des relations sociales de qualité : une éthique des vertus peut remplir un rôle identique à la responsabilité de ce point de vue. L'enjeu, qu'il ne m'était pas loisible d'étudier ici, est donc plutôt de construire des relations et des institutions qui incitent les individus à se comporter de cette manière.

Je voudrais terminer ce mémoire en évoquant deux éléments relatifs à l'étendue de ma recherche.

Premièrement, la vérité du déterminisme et du libre arbitrisme doit encore être analysée plus avant. Je n'ai pris ici que l'hypothèse que ces deux doctrines étaient vraies sans pour autant en apporter une preuve définitive. Les conclusions de la

deuxième partie reposent donc sur la prémisse que le déterminisme est vrai et le libre arbitrisme est faux.

Deuxièmement, comme je l'ai évoqué dans l'introduction, la fausseté du libre arbitrisme a d'autres conséquences, et notamment sur la responsabilité pénale et la sanction qui en découle. En effet, le droit pénal repose sur la prémisse inverse : la vérité du libre arbitrisme. Le retournement de cette prémisse implique de repenser le fondement de la responsabilité pénale et la nature de la sanction. Ce sujet fait l'objet de mon mémoire en droit.

BIBLIOGRAPHIE

ALQUIST Jessica L., AINSWORTH Sarah E. et BAUMEISTER Roy F., « Determined to conform: Disbelief in free will increases conformity », *Journal of Experimental Social Psychology*, 49-1, 1 janvier 2013, p. 80-86.

BAUMEISTER Roy F. et BREWER Lauren E., « Believing versus Disbelieving in Free Will: Correlates and Consequences », *Social and Personality Psychology Compass*, 6-10, 2012, p. 736-745.

BOHM David et STAPP Henry P., « The Undivided Universe: An ontological interpretation of Quantum Theory », *American Journal of Physics*, 62-10, 1 octobre 1994, p. 958-960.

BRICMONT Jean, « Contre la philosophie de la mécanique quantique », Louvain-la-Neuve, 1994.

CARUSO Gregg, « Skepticism About Moral Responsibility », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Spring 2018., Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2018.

CHEVARIE-COSSETTE Simon-Pierre, « Responsabilité morale », in *L'Encyclopédie Philosophique*, coll.« version académique », 2017.

COLLARD-BOVY Olivier, « L' Institution du libre-arbitre: Critique sociale du jugement métaphysique », Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences politiques et sociales, Presses universitaires de Louvain, Louvain-La-Neuve, 2013.

ESFELD Michael, « Philosophie de l'esprit », in *L'Encyclopédie Philosophique*, coll.« Académique », 2016.

ESFELD Michael, « Physique quantique », in *L'Encyclopédie Philosophique*, coll.« Académique », 2016.

FAYE Jan, « Copenhagen Interpretation of Quantum Mechanics », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Winter 2019., Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2019.

FELDMAN Gilad, BAUMEISTER Roy F. et WONG Kin Fai Ellick, « Free will is about choosing: The link between choice and the belief in free will », *Journal of Experimental Social Psychology*, 55, 1 novembre 2014, p. 239-245.

FELDMAN Gilad, CHANDRASHEKAR Subramanya Prasad et WONG Kin Fai Ellick, « The freedom to excel: Belief in free will predicts better academic performance », *Personality and Individual Differences*, 90, 1 février 2016, p. 377-383.

FISCHER John Martin, « Responsiveness and Moral Responsibility », in Ferdinand SCHOEMAN (éd.), *Responsibility, Character, and the Emotions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 81-106.

FRANKFURT Harry G., « Freedom of the Will and the Concept of a Person », *The Journal of Philosophy*, 68-1, 1971, p. 5-20.

FRANKFURT Harry G., « Alternate Possibilities and Moral Responsibility », *The Journal of Philosophy*, 66-23, 1969, p. 829-839.

GERT Bernard et GERT Joshua, « The Definition of Morality », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Fall 2017., Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2017.

GINET Carl, « In Defense of the Principle of Alternative Possibilities: Why I Don't Find Frankfurt's Argument Convincing », *Philosophical Perspectives*, 10, 1996, p. 403-417.

GUIGON G, « Principe de raison suffisante », in *L'Encyclopédie Philosophique*, coll.« Grand Public », 2016.

HAI Ishtiyaque, « Moral Anchors and Control », *Canadian Journal of Philosophy*, 29-2, 1999, p. 175-203.

HAI Ishtiyaque, *Moral Appraisability: Puzzles, Proposals, and Perplexities*, Oxford University Press, 1998.

HOCUTT Max, « Review of Freedom without Responsibility », *Behavior and Philosophy*, 20-1, 1992, p. 71-76.

HOEFER Carl, « Causal Determinism », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2016.

KIM Jaegwon, « Multiple Realization and the Metaphysics of Reduction », *Philosophy and Phenomenological Research*, 52-1, 1992, p. 1-26.

KIM Jaegwon, « The Myth of Nonreductive Materialism », *Proceedings and Addresses of the American Philosophical Association*, 63-3, 1989, p. 31-47.

KLEINSCHMIDT Shieva, « Reasoning Without the Principle of Sufficient Reason », in Tyron GOLDSCHMIDT (éd.), *The Philosophy of Existence: Why Is There Something Rather Than Nothing?*, Routledge, 2013, p. 64-79.

MASSE Raymond, « Morale », in *Anthropogen.org*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2016.

MELAMED Yitzhak Y. et LIN Martin, « Principle of Sufficient Reason », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Spring 2020., Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2020.

NADELHOFFER Thomas, SHEPARD Jason, CRONE Damien L., EVERETT Jim A. C., EARP Brian D. et LEVY Neil, « Does encouraging a belief in determinism increase cheating? Reconsidering the value of believing in free will », *Cognition*, 203, 1 octobre 2020, p. 104342.

O'CONNOR Timothy et FRANKLIN Christopher, « Free Will », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2018.

PATY Michel, « La notion de déterminisme en physique et ses limites », in *Enquête sur le concept de causalité*, Paris, Presses Universitaires de France, coll.« Sciences, histoire et société », 2003, p. 85-114.

PEREBOOM Derk, *Free will, agency and meaning in life*, Oxford, Oxford University Press, 2014.

PEREBOOM Derk, *Living without Free Will*, Cambridge, Cambridge University Press, coll.« Cambridge Studies in Philosophy », 2001.

PEREBOOM Derk, « Determinism al Dente », *Noûs*, 29-1, 1995, p. 21-45.

ROCCA Michael Della, « PSR », *Philosophers' Imprint*, 10, 2010.

SACHSE C., « Lois de la nature », in *L'Encyclopédie Philosophique*, coll.« version académique ».

SADE Marquis de, *La nouvelle Justine ou Les malheurs de la vertu*, Hollande, 1797, vol.2.

SARTENAER Olivier, *Qu'est-ce que l'émergence?*, Librairie philosophie J. Vrin, 2018.

SARTENAER Olivier, « Emergence », in M. KRISTANEK (éd.), *L'Encyclopédie Philosophique*, coll.« version académique », 2018.

SLOTE Michael, « Ethics Without Free Will », *Social Theory and Practice*, 16-3, 1990, p. 369-383.

SPINOZA Baruch de, *L'Éthique*, Paris, Folio, coll.« Folio Essais », 1994.

SPINOZA Baruch de, « Lettre à Schuller », in *Oeuvres*, Paris, Garnier-Flammarion, vol.4.

STOLJAR Daniel, « Physicalism », in Edward N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Winter 2017., Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2017.

STRAWSON Galen, « The impossibility of moral responsibility », *Philosophical Studies*, 75-1, 1 août 1994, p. 5-24.

STRAWSON P. F., *Freedom and Resentment and Other Essays*, Routledge, 2008.

VAN INWAGEN P. et MICHON C., *Essai sur le libre arbitre*, J. Vrin, coll.« Analyse Et Philosophie », 2017.

VAN INWAGEN Peter, « Moral Responsibility, Determinism, and the Ability to Do Otherwise », *The Journal of Ethics*, 3-4, 1999, p. 341-350.

VOHS Kathleen D. et SCHOOLER Jonathan W., « The value of believing in free will: Encouraging a belief in determinism increases cheating », *Psychological Science*, 19-1, 1 janvier 2008, p. 49-54.

WALLER Bruce N., *Freedom Without Responsibility*, First Edition, First Printing edition., Philadelphia, Temple Univ Pr, 1991.

WIDERKER David, « Frankfurt's Attack on the Principle of Alternative Possibilities: A Further Look », *Noûs*, 34-s14, 2000, p. 181-201.

WIDERKER David, « Frankfurt on "Ought Implies Can" and Alternative Possibilities », *Analysis*, 51-4, 1991, p. 222-224.

ZANTEN Agnès VAN, « La fin de la méritocratie ? Les stratégies éducatives des classes moyennes et supérieures — Education et Politiques ».

« Microphysical », in *The Free Dictionary*.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial